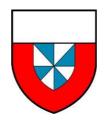
Commune de Cheseaux



Préavis 48/2020



Rapport de Gestion 2019

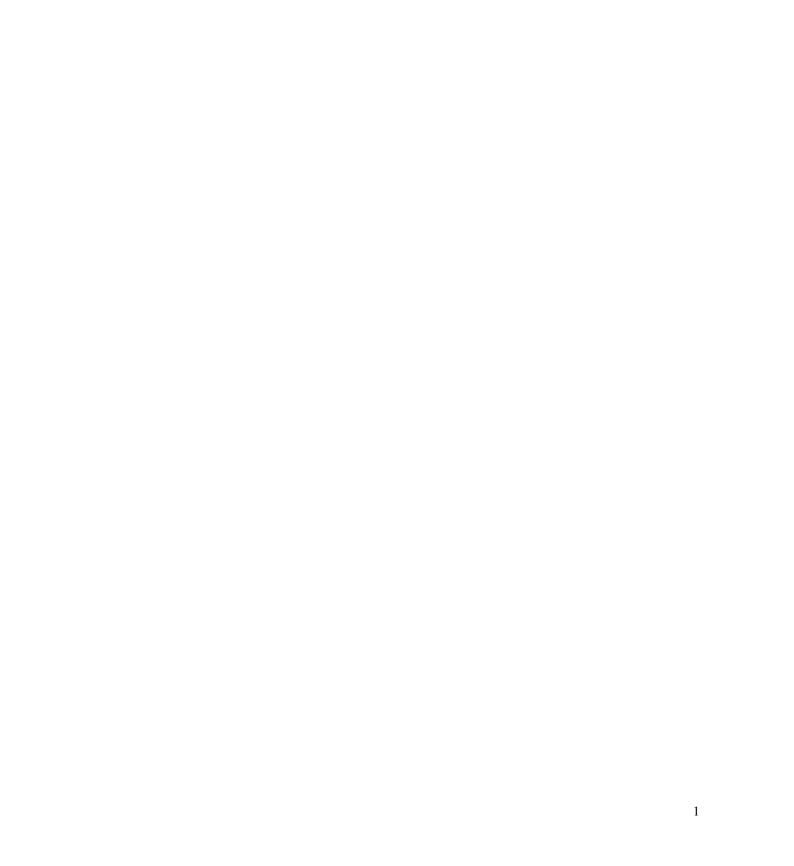


Table des matières

Chapitre I: Municipalité

- I 1. Organisation
- I 2. Autorisations générales
- I 3. Préavis municipaux

Chapitre II: Administration générale

- II 1. Administration
- II 2. Contrôle des habitants
- II 3. Activités villageoises
- II 4. Lausanne Région

Chapitre III: Constructions - Urbanisme - Bâtiments

- III 1. Police des constructions
- III 2. Urbanisme
- III 3. Commission d'urbanisme

Chapitre IV : Sécurité publique - Protection civile - Service du feu

- IV 1. Sécurité publique
- IV 2. Protection civile
- IV 3. Service du feu

<u>Chapitre V : Travaux - Forêts - Epuration - Déchets</u>

- V 1. Travaux
- V 2. Routes et chemins
- V 3. Domaines
- V 4. Forêts
- V 5. Epuration des eaux
- V 6. Traitement des déchets

Chapitre VI : Petite Enfance - Oeuvres sociales - Cultes

- VI 1. Accueil de la petite enfance
- VI 2. Commission Enfance jeunesse
- VI 3. ARASPE
- VI 4. APROMAD
- VI 5. Cultes

Chapitre VII: Etablissement de la Chamberonne

- VII 1. Organisation générale
- VII 2. Classes primaires
- VII 3. Classes secondaires
- VII 4. Effectifs
- VII 5. Activités et événements divers
- VII 6. Mesures de prévention
- VII 7. Bibliothèque
- VII 8. Parents
- VII 9. Bâtiments scolaires



Chapitre I: Municipalité

I - 1 - Organisation

Suite à la démission de M. Serge Sandoz avec effet au 30 juin 2019, Mme Martine Lob a été élue tacitement.

La composition de la Municipalité au 31 décembre 2019 est la suivante :

SAVARY Louis – Syndic Administration générale – Finances - Relations

extérieures - Affaires régionales

DIEPERINK Jacqueline Instruction publique – Affaires sociales – Accueil de

jour des enfants - Cultes - Bâtiments communaux

scolaires et pré/para scolaires

HÄMMERLI Pierre Travaux - Voirie - Routes - Eclairage public -

Epuration des eaux – Egouts – Gestion des déchets - Forêts et domaines – Cours d'eau - Cimetière -

Sociétés locales

LOB Martine Sécurité (SDIS, Police administrative, Protection

civile, Contrôle des viandes) - Signalisation - Espaces Publics - Energie - Procédés de réclame - Bâtiments communaux non scolaires - Contrôle des

habitants

FLEURY Etienne Urbanisme – Aménagement du territoire – Police des

constructions - Permis d'habiter

La Municipalité s'est réunie pour 47 séances ordinaires. Elle a également siégé intégralement ou en délégation lors de nombreuses séances de travail supplémentaires en interne, ou avec des citoyens de la commune.

Il convient également d'y ajouter les multiples contacts avec Lausanne Région et ses différentes commissions et groupes de travail, avec le Schéma directeur nord-lausannois (SDNL) et le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), avec les instances cantonales, les communes voisines, les autorités scolaires, les sociétés locales, les partenaires divers, ainsi que de nombreuses représentations ponctuelles.

Ces obligations impliquent pour les membres de la Municipalité, à titre personnel ou en groupe, une disponibilité pour plus de 400 événements chaque année.

I - 2 - Autorisations générales

Ces autorisations générales accordées pour la durée de la législature, ont permis à la Municipalité de réduire sensiblement les délais, notamment dans le cadre de procédures de recours, ou d'adjudications pour des montants réduits.

Nous avons fait usage de cette possibilité pour une modification de servitude au chemin de Sorécot.

I - 3 – Préavis

Pendant l'année 2019, la Municipalité a présenté au Conseil Communal les préavis suivants :

- Demande de crédit pour l'installation de six caméras de vidéosurveillance complémentaire et modification des articles 2 et 9 du Règlement communal du 20 mars 2013 relatif à l'utilisation de vidéosurveillance
 - acceptée par le Conseil lors de sa séance du 14 mai 2019
- Réponse à la motion du PSIG visant à créer un cadre réglementaire pour favoriser l'organisation régulière d'un marché au centre du village acceptée par le Conseil lors de sa séance du 14 mai 2019
- Demande d'autorisation pour la constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie en faveur de la Fondation Equitim sur une partie de la parcelle communale N°1458, sise au chemin de la Saugettaz acceptée par le Conseil lors de sa séance du 14 mai 2019
- 35 Rapport de Gestion 2018 adopté par le Conseil lors de sa séance du 18 juin 2019
- 36 Comptes 2018 adoptés par le Conseil lors de sa séance du 18 juin 2019
- Demande de crédit d'étude pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Derrière-la-Ville acceptée par le Conseil lors de sa séance du 18 juin 2019
- 38 Règlement du personnel communal adopté par le Conseil lors de sa séance du 8 octobre 2019
- 39 Arrêté d'imposition 2020-2021 accepté par le Conseil lors de sa séance du 8 octobre 2019
- Demande de crédit pour la pose d'une paroi anti-bruit le long de la route de Genève à hauteur du chemin des Chalets acceptée par le Conseil lors de sa séance du 5 novembre 2019
- Modification du règlement du Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) La Mèbre accepté par le Conseil lors de sa séance du 5 novembre 2019
- 42 Budget 2020 adopté par le Conseil lors de sa séance du 10 décembre 2019

Chapitre II: Administration générale

II - 1 - Administration

II - 1-1 Personnel

En 2019, il n'y a eu aucune modification dans l'effectif de notre personnel administratif fixe.

Notre apprentie Olivia Friedli a obtenu son CFC. Elle a terminé son apprentissage en juillet 2019, remplacée par Emili Malinova.

Nos effectifs au 31 décembre 2019 étaient donc les suivants :

- greffe municipal :	M. Patrick Kurzen Mme Fabienne Pilet	100 % 10 %
- bourse communale :	M. Christian Franco Mme Fabienne Pilet	100 % 90 %
- contrôle des habitants :	Mme Patricia Rodrigues	100 %
- collaborateur polyvalent	: M. Milos Dangubic	100 %
- service technique :	M. José Sanchez	100 %
- urbanisme :	Mme Caroline Caulet	70 %
- police administrative :	M. Antoine Simond	100 %
- apprentie	Mme Emili Malinova	100 %

Soit 7,7 équivalents plein temps et une apprentie



II - 1.2 - Conciergerie

Il n'y a pas eu non plus de changement pour le personnel de conciergerie

Ainsi donc, nos effectifs fixes à fin 2019 étaient les suivants :

-	Collège DLV :	Mme Keila Marques Cassata Mme Candida Purgatorio	100 % 70 %
-	Salles de gym DLV - Gestion technique DLV :	M. Philippe Dutoit	100 %
-	Collège de la Plantaz :	Mme Candida Purgatorio	30 %
-	Collège Marais du Billet, Maison de commune, Temple :	Mme Corinne Dutoit	75 %
-	Salle de gym Marais du Billet - Gestion technique MdB, Centre de vie enfantine,		100.0/
	Maison de commune :	M. Jean-Marc Ducret	100 %

Soit 4,75 équivalents plein temps.

Le nettoyage courant des locaux de la maison de commune est toujours confié à une entreprise externe, qui intervient une fois par semaine.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 nous avons engagé en fixe notre responsable du réfectoire scolaire :

- responsable réfectoire scolaire Mme Isabel Desplands 30%

II - 1.3 - Organisation

La Municipalité se plaît à relever comme chaque année le bon fonctionnement de l'administration et particulièrement les très bonnes relations de travail avec l'ensemble du personnel. Il est important de pouvoir compter sur des employés fiables pour soutenir des municipaux toujours très sollicités.

La Municipalité souhaite une fois de plus adresser ses plus sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal, pour son travail et sa collaboration.

II - 2 – Contrôle des habitants

Population selon Statistique Vaud

Au 31 décembre 2019, la population de notre localité s'élevait à 4'339 habitants soit :

3'351 Suisses

988 Etrangers*

Mutations

Au cours de l'année, notre bureau a traité 1'105 mutations correspondant à :

413 arrivées – 416 départs – 124 changements d'adresse – 39 séparations/divorces – 31 naturalisations – 17 mariages – 35 naissances – 30 décès *(inscrits sur la commune)*.

Bureau des étrangers

Total des dossiers des étrangers : 1'206

-	*C (établissement)	703
-	*B (séjour)	255
-	*L (Séjour limité)	19
-	*F/N (admis provisoirement)	11
-	G (frontalier)	185
-	En cours	33

Registre civique

En 2019, le rôle des électeurs a été mis à jour et édité pour des votations/élections fédérales, cantonales et/ ou communales les :

10 février – 17 mars – 19 mai – 20 octobre – 10 novembre.

Nombre moyen d'électeurs suisses inscrits : 2'679 avec un taux moyen de participation de 39.55%.

Par ailleurs, nous avons contrôlé 1'084 signatures relatives à 18 initiatives et référendums cantonaux ou fédéraux.

Recensement des chiens

En 2019, **201** chiens sont enregistrés sur notre territoire.

Naturalisations

La Municipalité a accepté en 2019, 10 dossiers de naturalisation ordinaire représentant un total de 16 personnes. Elle a également accordé la bourgeoisie de Cheseaux à 16 personnes.

Les dossiers ont été transmis aux services de l'Etat pour suite à donner. Tous les dossiers clos à ce jour ont été acceptés.

II - 3 - Activités villageoises

Le 6 février 2019, la Municipalité a organisé une soirée d'information suite à sa décision de participer activement au projet « first reponders » en installant sur le territoire communal trois défibrillateurs extérieurs.

La 10ème marche populaire d'hiver du Fanny-club a eu lieu le 10 mars 2019.

Les soirées annuelles de la Fanfare de Cheseaux, placées sous le thème autour du monde ont eu lieu les 23 et 24 mars, puis du concert de Noël toujours aussi attendu en décembre.

Le 13 avril, les Traîne-Savates ont organisé sous le soleil printanier la 26ème édition de leur course populaire. Plus de 2'000 concurrents ont pris part aux épreuves des diverses catégories, avec cette année une délégation d'enfants d'Aubignan qui ont participés pour la première fois.

Les 26 et 27 avril notre Jeunesse a organisé un tournoi de UNO suivie le lendemain d'un rallye pédestre et d'un tournoi de Badmington.

Le 18 mai, le Comet Uni-hockey, très actif au niveau de la formation des juniors, a organisé les 5èmes finales de la coupe vaudoise.

Les 10èmes Coffres magiques organisés par le Cercle Magique ont attiré nombre d'acheteurs le 11 mai. Le Cercle Magique a également mis sur pied le 7 septembre sa 16ème bourse d'habits et jouets.

Le Fil d'argent a organisé le 12 juin, sa traditionnelle course annuelle En Petit Train des Vignes dans le Lavaux.

Les écoliers du Judo-Club Cheseaux ont participé au Marais du Billet le tour final de la 22ème édition du traditionnel Tournoi par équipes Ecoliers. De plus, la première équipe du Judo Club Okami a obtenu sa promotion en ligue nationale A.

Le Festival équestre de Cheseaux, qui a eu lieu du 25 au 30 juin, a réuni une nouvelle fois certains des meilleurs cavaliers suisses malgré la chaleur, en proposant notamment un Grand-prix qualificatif pour le championnat de Suisse Elite, remporté cette année par le Lucernois Niklaus Rutschi.



Lors du passeport - vacances estival, de nombreux jeunes ont profité des trois activités offertes à Cheseaux, soit : initiation à la spéléo, rencontre avec notre corps de pompiers, et promenade à dos d'âne. Nous remercions vivement tous les organisateurs et les bénévoles qui encadrent ces enfants.

L'organisation et l'animation de la fête nationale du 1^{er} août a été assurée par la Société de Jeunesse, avec à la clef un magnifique feu d'artifice et une animation musicale.



Le 7 septembre notre centre du village a accueilli pour la première fois Festi Vernand avec la sympathique participation de nos sociétés locales et de multiples animations et concerts.

Traditionnellement, la Municipalité a reçu le 23 septembre les jeunes citoyens qui atteignaient leur majorité civique dans l'année.

Le 30 octobre, la fête de la courge a été organisée par une nouvelle société event Cheseaux, fête qui a rencontré un grand succès, ainsi qu'un autre évènement en décembre intitulé Noël à Cheseaux.





La ludothèque le Dé-Tour a proposé des midi-jeux aux enfants de notre village.

Tout au long de l'année, les Concerts de Cheseaux ont organisé plusieurs concerts qui ont attiré tous les amateurs de musique classique.

Le 7 décembre a eu lieu le traditionnel téléthon organisé par le SDIS La Mèbre. Au programme, dégustation des vins vaudois, accordéon, fondue et concert.

Le Caveau le Chapeau a continué à proposer de nombreuses soirées éclectiques mettant en valeur tous les styles musicaux.

Quelques bénévoles ont mis en place pour la deuxième année consécutive, autour de Noël, un « Chalet de l'amitié » permettant à chacun de partager soupe et vin chaud.

Le Trait d'Union Cheseaux-Gourcy, le VBC Cheseaux, et toutes les autres sociétés locales très actives ont également mis sur pied tout au long de l'année de nombreuses autres manifestations, soirées, spectacles et repas de soutien qui ont contribué à rendre cette année 2019 tout aussi animée qu'à l'accoutumée.

II - 4 - LAUSANNE REGION (communauté de la région lausannoise)

II – 4.1 – Communes membres

Lausanne Région était composée en 2019 de 27 communes membres. Etant constituée de manière volontaire, et non pour percevoir une subvention fédérale, le nombre des communes membres peut varier. Ces communes sont organisées en 3 secteurs. Ils constituent la base même de l'association, lieu de discussion des exécutifs. Chaque secteur délègue ses représentants dans les différentes commissions, peut demander qu'un objet soit traité, qu'une commission soit créée.

Secteur Ouest:

Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix.

Secteur Nord:

Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxtens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, et Romanel-sur-Lausanne.

Notre représentant aux séances du secteur Nord est M. le Syndic Louis Savary.

Secteur Est:

Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, Lutry, Jorat-Mézières, Montpreveyres, Paudex, Pully, Savigny et Servion.

Un conseiller municipal de Lausanne représente la ville-centre au sein de chacun des trois secteurs.

<u>II – 4.2 - Activités 2019</u>

Lausanne Région intervient, sur demande de ses 27 communes, pour toutes les questions dépassant les frontières communales. L'association traite les requêtes régionales, d'agglomération et de coordination intercommunale. Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de problèmes liés à la petite enfance, à la formation, aux sports, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir son bassin de population.

Deux assemblées générales ont été organisées en 2019. L'AG de printemps du 30 avril 2019 au Centre de congrès de Beaulieu a permis d'adopter les comptes 2018, ainsi que le rapport d'activité des secteurs. Celle d'automne, qui s'est déroulée le 9 octobre 2019 à la patinoire de Malley, a validé le budget 2020. L'assemblée s'est terminée par une visite de la nouvelle patinoire de Malley, nommée Vaudoise aréna.

Bureau de coordination (BC)

Présidé par M. Gustave Muheim et accompagné par Mme Patrizia Marzullo Darbellay, secrétaire générale, le BC a examiné le travail des diverses commissions de l'association de communes. Les comptes, le budget et les objets relatifs à chaque commission ont été étudiés.

Financement

La préparation des budgets et le suivi financier relèvent de la responsabilité du secrétariat général. La comptabilité de l'association, incluant les comptes de l'AppApp et du Fonds Capital Développement, est assurée par la fiduciaire Fidinter et auditée annuellement par la société de révision Intermandat SA. Le contrôle et la validation des dépenses sont de la responsabilité du Bureau de coordination.

Pour 2019, le fonctionnement de Lausanne Région a été assuré par une cotisation, y compris agglomération, de CHF 8.21 par habitant.

Personnel

L'équipe de Lausanne Région est composée de 5 personnes qui travaillent pour un équivalent de 4,5 EPT.

II – 4.3 - Commission Prévention et dépendances

Membre: Martine Lob

La présidence de cette commission est assurée par Mme Pascale Manzini, Municipale à Ecublens.

Sur une base annuelle, la commission Prévention et dépendances gère plusieurs projets liés à la prévention des addictions et régit les préavis des subventions accordées à des organisations actives dans le milieu des dépendances. Outre ses propres projets, elle soutient également des actions de prévention menées par les 27 communes de la région ou par des institutions reconnues.

Elle a aussi pour mission de mettre en réseau les acteurs concernés par la prévention des addictions, c'est-à-dire les municipalités et les professionnels de la branche.

Les cafés-débats

Les trois premiers cafés-débats sur le « cannabis et les jeunes » se sont terminés le 8 mai 2019 au Mont-sur-Lausanne sur un succès mitigé. En moyenne, une quinzaine de personnes seulement ont assisté aux discussions.

Un nouveau thème d'actualité a été introduit « E-cigarette et autres produits du tabac : opportunités ou dangers ? ». Ce nouveau café-débat, organisé le 1^{er} novembre 2019 à Ecublens, n'a pas connu le succès escompté.

Vu le manque d'audience, la commission n'a pas souhaité poursuivre ce projet en 2020.

Conventions

Lausanne Région subventionne des institutions sur une base annuelle. Dans ce cadre, l'association régionale a établi des conventions, définissant les prestations qui seront fournies durant l'année par chacune d'elles :

Rel'ier (Fondation Le Relais)

Rel'ier est une entité qui coordonne et développe des projets dans le champ des addictions et de la précarité sociale.

Rel'aids (Fondation Le Relais)

Rel'aids se compose d'une équipe de travailleurs sociaux allant à la rencontre d'une population en situation de précarité, confrontée à des problèmes de consommation de stupéfiants.

Fleur de Pavé

L'association Fleur de Pavé apporte de l'écoute et du soutien aux péripatéticiensennes. Sa mission première est de diminuer les risques liés à l'exercice de la prostitution et à la consommation de produits psychotropes. Au travers d'un bus, Fleur de Pavé est présente sur place, à proximité des lieux de prostitution.

Macadam jobs à seuils bas (Fondation Mère Sofia)

Le projet pilote en trois seuils « Macadam jobs à seuils bas » a pour but de mobiliser des personnes fortement marginalisées, souvent en lien avec une addiction et en rupture avec le monde du travail depuis plusieurs années. Il s'agit de susciter chez cette frange de la population, une envie de changement vers un mieux-être, voire la reprise d'une activité professionnelle.

Bethraïm

L'association Bethraïm vient en aide aux personnes souffrant de dépendances. Elle propose à celles et ceux désireux de sortir de cette situation, une aide sous forme de logement communautaire accompagnée d'un appui socio-éducatif intensif, ainsi que des activités sportives et manuelles.

Journée de réflexion

Certaines communes ayant déjà connu par le passé des difficultés liées aux abus d'alcool de leurs employés (ou autres substances), il a paru opportun à Lausanne Région de traiter ce thème délicat.

Une journée de réflexion a été organisée sur ce thème le 30 octobre 2019 au Château de Lutry. Une cinquantaine d'invités y ont pris part. Le public cible étant les membres des municipalités, ainsi que les responsables du personnel communal, c'est-à-dire un public ciblé et restreint, une formule toute particulière a été proposée.

Après la conférence « Gérer les problèmes d'alcool en milieu professionnel » présentée par M. Stéphane Caduff de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme,

quatre tables de « speed-debating » ont permis à tous les participants de poser des questions ou d'exprimer librement leurs préoccupations.

Un compte-rendu a été envoyé aux communes.

Fonds de prévention

En 2019, Lausanne Région a financé, via ses fonds, diverses actions de prévention :

- Tournoi intercommunal de l'Ouest lausannois (Chavannes-près-Renens)
- 13-17 ans, alcool tabac cannabis, on en parle ? (Lausanne)
- West Warriors Trophy Jeux intervilles de l'Ouest lausannois (Prilly).

II – 4.4 - Commission Enfance

Présidente : Jacqueline Dieperink

En 2019, la commission Enfance a organisé une journée de réflexion sur la thématique « Journée de l'écolier : quels partenariats autour de l'enfant ? ». L'objectif de cette Journée a été de susciter des débats et des échanges sur des thèmes liés à la journée de l'écolier. Elle était aussi l'opportunité de favoriser le développement de projets dans les communes et dans les établissements scolaires par la mise en réseau des partenaires locaux.

La Journée a débuté par 2 conférences ; « La participation des enfants dans l'accueil parascolaire ; une plus-value pour toutes et tous » et « Regards d'enfants sur le parascolaire de midi ; résultats d'une étude participative réalisée en Ville de Genève». Suite à ces conférences, les participants ont pu prendre part à 2 ateliers (sur les 4 ateliers proposés).

Un compte-rendu est disponible sur le site www.lausanneregion.ch/compe-rendu-ecole.

II – 4.5 - Commission Formation et Emploi des Jeunes

Membre : Jacqueline Dieperink

La commission Formation et emploi des jeunes a pour mission de faciliter l'accès des jeunes à la formation, promouvoir les places d'apprentissage offertes par les communes, soutenir et développer des mesures d'accompagnement à la formation et mettre les divers acteurs de la formation en réseau.

Salon des métiers et de la formation

Une fois encore, le Salon des métiers a battu tous les records en accueillant plus de 42'000 visiteurs (contre 34'000 en 2018). Le nombre d'élèves inscrits pour une visite avec leur enseignant a progressé de près de 5%.

Pour la 4ème année consécutive, Lausanne Région et la Ville de Lausanne ont tenu un stand commun. Le stand a été très apprécié des visiteurs. Il a permis de présenter Lausanne Région et la diversité des apprentissages proposés dans les communes.

Les objectifs du stand se sont portés sur :

- la promotion des mesures d'accompagnement à la formation coordonnées ou développées par Lausanne Région ;
- la promotion de l'offre en apprentissages dans les 27 communes membres de Lausanne Région ;
- l'importance du réseautage pour un jeune à la recherche d'un apprentissage ou d'un stage. L'espace a emballé les jeunes qui ont apprécié de pouvoir «travailler» sur leurs qualités et échanger sur leurs perspectives professionnelles. Il a été animé par des collaborateurs de Lausanne Région, ainsi que par des étudiants engagés pour l'occasion. Plus de 600 jeunes ont participé à cette animation.

AppApp

Comme chaque année, Lausanne Région a soutenu les appuis aux apprentis AppApp et a permis l'ouverture de 69 groupes pour un total de 260 apprentis.

Lausanne Région a relancé une campagne de promotion en envoyant un flyer à plus de 1600 entreprises formatrices de la région lausannoise. Des dépliants ont également été transmis aux communes et aux centres de loisirs.

Le projet Lift

L'Etablissement de la Chamberonne est inscrit au projet.

LIFT est un projet de prévention des risques de non-insertion professionnelle en fin de scolarité obligatoire. Il s'adresse aux élèves qui ne réunissent pas les bonnes conditions de départ pour intégrer le monde du travail. LIFT est proposé aux écoles secondaires, sur l'ensemble de la Suisse.

L'élément principal facilitant cette future insertion est la familiarisation au monde du travail, grâce aux places de travail hebdomadaire. Les jeunes qui participent à LIFT se rendent dans une entreprise ou une collectivité publique de leur région, 2-3 heures par semaine, en dehors de leur temps scolaire.

Les jeunes sélectionnés sont préparés, accompagnés et suivis par une personne de référence, afin d'optimiser cette sensibilisation au monde professionnel.

Lausanne Région participe à la coordination et à la promotion de ce projet auprès de ses communes et de ses partenaires. A ce jour, LIFT est proposé dans 42 établissements scolaires vaudois dont 16 dans la région lausannoise.

Les conventions

Lausanne Région subventionne des institutions sur une base annuelle. Dans ce cadre, l'association régionale a établi des conventions définissant les prestations qui seront fournies durant l'année par chacune d'elles.

Espace des inventions

L'Espace des inventions est un lieu d'éveil à la science et à la technique qui propose des expositions interactives et des ateliers pour les enfants et les familles.

L'une de ses principales vocations est de susciter l'intérêt des jeunes pour les métiers MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et sciences techniques).

Dans le cadre de cette convention, l'Espace des inventions offre 2 prestations :

- Des visites de classes gratuites pour 8 classes du degré secondaire avec une présentation davantage axée sur les métiers. Pour l'année scolaire 2018-2019, quatre classes ont bénéficié de cette prestation.
- Un atelier dans le cadre de la JOM (Journée Oser tous les métiers) intitulé «Des métiers pour créer une expo scientifique», présentant l'éventail des professions nécessaire à la réalisation de la nouvelle exposition. Lors de l'édition 2019, 40 filles ont participé à cet atelier.

Ados Pro

L'association Ados Pro offre un accompagnement personnalisé et gratuit à des jeunes entre 13 et 25 ans désireux d'entrer dans le monde professionnel. Ados Pro propose un coaching pour la réalisation de dossiers de candidature, ainsi que des bilans de compétences et des aides à l'orientation. Selon les termes de la convention, les coachs d'Ados Pro ont été présents sur le stand de Lausanne Région au Salon des métiers.

L'association a poursuivi la réalisation de son Escape Game qui sera disponible dès le mois de mars 2020. Cet Escape Game comprendra des énigmes portant sur la réalisation d'un curriculum vitae ou d'une lettre de motivation, sur la préparation à l'entretien d'embauche ou encore sur les types de formation.

Ce projet étant soutenu par Lausanne Région, il pourra être mis à disposition des communes, des établissements scolaires ou Conseils d'établissements scolaires qui désireraient organiser un évènement sur l'orientation professionnelle des jeunes.

II – 4.6 - Commission Seniors

Membre: Martine Lob

Les objectifs de la commission sont d'accompagner les communes dans leurs réflexions et leurs actions visant une « retraite active » qui valorise le savoir-faire des seniors désireux de s'investir dans des projets et le renforcement des liens qui permettent aux seniors de maintenir une vie sociale.

Outre les représentants des communes, la commission s'est entourée de trois acteurs importants du monde des seniors : Pro Senectute, Avivo et Mouvement des aînés.

Projet-pilote régional en faveur des seniors

Les travaux liés au mandat de collecte des données et d'analyse, confié à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP), ont débuté en février 2018 et un rapport « Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région » a été réalisé sur ce mandat par l'EESP.

Cette analyse met en évidence la multitude d'offres et de services destinés aux aînés sur le territoire de la région lausannoise. Cependant, tant les acteurs que les activités proposées sont méconnues. La vision d'ensemble de l'offre globale fait défaut.

La conclusion de l'analyse et les recommandations sont très explicites et donnent aux communes des pistes de bonnes pratiques.

Journée de réflexion

Une journée de réflexion intitulées « Politiques publiques : la place des seniors dans nos communes » s'est déroulée le 20 mars 2019 à Pully. Plus de 130 participants ont répondu présent, dont 65 élus communaux.

Cette journée a été l'occasion de présenter le rapport réalisé par l'EESP (voir cidessus). Les travaux se sont poursuivis dans quatre ateliers. Tous les participants ont eu loisir de s'exprimer. Scrupuleusement consignées, les remarques et suggestions ont été rassemblées dans un compte-rendu.

Une boîte à outils pour les 27 communes

Lausanne Région, au travers de sa commission Seniors, propose un « dossier thématique » édité en octobre 2019, à l'intention de ses communes afin de les soutenir dans leur réflexion et dans leurs actions.

Convention

Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs de Lausanne (RERS)

Le RERS donne à celles et ceux qui le désirent les moyens de s'inscrire dans un projet d'échanges et de création collective. Partant du principe que chaque personne possède des savoirs, des compétences et des connaissances, le RERS favorise cette transmission dans la réciprocité et la gratuité, via sa plateforme d'échanges.

RERS met en lien les savoirs de plusieurs générations, allant de l'apprentissage du crochet à l'enseignement des bases de l'informatique.

II – 4.7 - Commission Transports

La commission Transports de Lausanne Région est principalement chargée de gérer le déroulement des comptages quinquennaux réalisés dans l'agglomération Lausanne-Morges. Cette commission est sous la présidence de Mme Tinetta Meystre, Municipale à Renens.

Groupe technique s'est réuni à plusieurs reprises afin de préparer le cahier des charges de l'offre lancée en septembre 2019. Le Groupe était composé des villes de Lausanne, Morges et de Pully, de la DGMR et conduit par Lausanne Région. Trois bureaux ont été auditionnés le 14 novembre 2019 : Groupement Data Plus (CITEC), Swisstraffic et Transitec Ingénieurs Conseils SA. Les résultats de l'évaluation ont été présentés au Bureau de coordination de Lausanne Région. Ce dernier a validé l'adjudication du mandat au groupement Data Plus (CITEC). Le contrat de mandat a été signé à fin décembre 2019, selon le planning initialement prévu.

II – 4.8 - Commission Activités Sportives

Membre : Pierre Haemmerli

Le président de cette commission est M. Oscar Tosato, Municipal à Lausanne.

La commission Activités sportives a été créée pour encourager la pratique du sport et de l'activité physique auprès de toutes les populations et toutes les générations confondues.

La commission a aussi pour mission de promouvoir les sociétés sportives locales. Le site www.guidesportif.ch, géré par Lausanne Région, recense toutes les sociétés de la région et permet aux internautes de choisir, selon leur âge et leur lieu d'habitation, les clubs sportifs les plus proches.

Lausanne Région est en outre engagée, sur demande de ses communes membres, pour gérer les participations au déficit annuel d'exploitation du Centre sportif de Malley.

JOJ 2020

Afin de remercier les communes pour leur participation au déficit de la Vaudoise aréna (Centre sportif de Malley), Lausanne Région a saisi l'opportunité des JOJ 2020 pour inviter les conseillers municipaux et communaux. Ces derniers auront l'occasion de visiter la nouvelle infrastructure, écouter un historien du sport et assister à l'une des compétitions olympiques.

Panathlon Family Games

Depuis 2016, Lausanne Région s'est associée aux Panathlon Family Games. Ensemble, ils organisent cet important évènement régional répondant aux objectifs fixés, c'est-à-dire encourager la pratique du sport et de l'activité physique, ainsi que promouvoir les sociétés sportives locales.

La 9ème édition des Panathlon Family Games a eu lieu le 16 juin 2019 à Vidy et a rassemblé plus de 4'500 participants. Cette participation augmente chaque année et les sociétés sportives locales participent volontiers bénévolement à l'encadrement des familles qui prennent part à l'événement incontournable. Durant la journée, les familles ont la possibilité de participer à plus de 30 activités sportives, dans un cadre accueillant et convivial.

Centre Intercommunal de Glace de Malley (Vaudoise aréna)

Selon la planification, mais avec un rythme effréné afin de répondre aux exigences des délais imposés, la patinoire a été mise en service en automne 2019. Le défi a été relevé pour répondre aux attentes qui étaient conséquentes. La nouvelle patinoire va effectivement accueillir les JOJ 2020 du 9 au 22 janvier 2020 et les Championnats du monde de hockey sur glace du 8 au 24 mai 2020. Une série de manifestations culturelles viendront également compléter le programme sportif prévu à Malley.

Lausanne Région calcule chaque année la répartition des coûts du déficit d'exploitation du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM) pour chacune des 24 communes membres, hormis les 3 communes propriétaires : Lausanne, Renens et Prilly. Un montant indicatif est transmis annuellement aux communes qui contribuent au financement sur une base volontaire. En 2019, 21 communes membres de Lausanne Région ont accepté de prendre part au déficit d'exploitation 2018-2019, pour un montant total de plus de CHF 566'783.--.

II – 4.09 – Commission Promotion économique

Membre : Louis Savary

La commission Promotion économique est présidée par M. Jean-Pierre Sueur, Syndic du Mont-sur-Lausanne.

La commission Promotion économique de Lausanne Région traite les points tels que la définition d'actions prioritaires de promotion économique, le renforcement des collaborations en la matière ou encore les opportunités de mise en valeur du tissu économique régional.

En outre, elle supervise les activités de promotion de Lausanne Région qui travaille avec ses 27 communes membres et les autres partenaires concernés, ceci dans le but d'appuyer les autorités communales dans leur développement économique et dans leurs relations avec les entreprises locales, de soutenir les entreprises (en création ou existantes) dans leur démarche de développement, à travers des services compétents et gratuits, afin de favoriser leur implantation et développement dans la région et de définir les axes d'une politique d'appui au développement économique, les actions prioritaires et la mise en valeur du tissu régional.

Le département de la Promotion économique de Lausanne Région est principalement orienté sur l'accueil, le conseil et l'accompagnement des entreprises (Guichet), la recherche de terrains et locaux, l'élaboration des préavis des projets PADE-LADE (Politique cantonale d'appui au développement économique et Loi sur l'appui au développement économique) et l'organisation du concours Prix Entreprendre Région Lausanne (PERL).

Municipalités-entreprises : les nouveaux rendez-vous économiques

Suite aux échanges menés avec les Municipalités, Lausanne Région a proposé d'organiser des rencontres municipalités-entreprises aux communes qui le souhaitent.

Pour ce faire et afin d'appuyer les municipalités dans cette démarche de valorisation, un service « clé-en-main » a été mis en place par Lausanne Région. Ce dernier, qui comprend la création de différents supports (programme, recherche d'orateur, coordination de l'événement, carton d'invitation, dépliants, présentation, etc.), a été extrêmement bien reçu tant par les Municipalités que par les entreprises. Chaque rencontre est pensée en fonction des besoins de la commune, sa typologie et son tissu économique.

En 2019, sept municipalités ont fait appel à Lausanne Région. Les rendez-vous ont débouché à chaque fois sur un programme varié qui a su enthousiasmer le public d'entrepreneurs présent.

Chapitre III: Constructions – Urbanisme – Bâtiments

III - 1 - Police des constructions

III - 1.1 - Permis de construire délivrés en 2019

15 permis de construire ont été délivrés en 2019, à savoir :

- 1. Echange des antennes sur une installation mobile existante pour le compte de SALT (Mobile) SA, Derrière-la-Ville 6, parcelle 3
- 2. Démolition et reconstruction de l'annexe et réaménagement des places de parc, Genève 8, parcelle 54
- 3. Construction d'une palissade phono absorbante végétalisée, Sorécot 2, parcelle 791
- 4. Construction d'un immeuble de 21 appartements avec garage souterrain, Pâquis 4, parcelle 236
- 5. Construction d'immeuble de 24 appartements avec garage souterrain, Pâquis 1, parcelle 1533
- 6. Création d'ouvertures en toiture et en façade, Grand-Champs 1 bis, parcelle 97
- 7. Construction d'une piscine, Pré Marchand 4, parcelle 1672
- 8. Construction d'un garage double, Pré Marchand 10 et 12, parcelle 1680
- 9. Construction d'une piscine non-chauffée, Champ-Pamont 40, parcelle 981
- 10. Transformations et agrandissement du bâtiment et création de 4 places de stationnement, Lausanne 12, parcelle 62
- 11. Construction d'une villa individuelle avec logement secondaire avec garage, Bellevue, parcelle 164
- 12. Création d'un fumoir, Lausanne 7, parcelle 61
- 13. Création d'une place de parc extérieure, Rochette 4, parcelle 1684
- 14. Construction d'un hangar, Manège 2/4, parcelle 1436
- 15. Changement d'affectation, création d'un magasin dépôt, commerce spécialisé non alimentaire, Châtelard 1, parcelle 574.

Par ailleurs, plusieurs constructions de minime importance ont été autorisées avec dispense d'enquête, ceci en application de l'art. 111 de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC).

III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité

La commission a délivré 9 permis d'habiter ou d'utiliser pour les dossiers suivants :

- Ch. de Bellevue 12
- Rue du Château 12
- Ch. de Perai-Rosset 3
- Rte d'Yverdon 10
- Rte de Genève 14
- Rte de Lausanne 8c
- Ch. de la Rochette 4
- Ch. de Sorécot 11
- Ch. de la Plantaz 26

III - 2 - Urbanisme

III - 2.1 – Assainissement du bruit routier

Selon la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), les routes, dont le trafic provoque un bruit trop important, doivent être assainies par leurs propriétaires et à leurs frais. En 2017, le bureau Ecoscan a été mandaté afin de réaliser l'étude d'assainissement du bruit routier provoqué par les principales artères de notre territoire communal. Cette étude, terminée en avril 2018, a été approuvée par le Conseil d'Etat le 29 août 2018. Il en ressort la nécessité de créer une paroi anti-bruit (PAB) le long de la route de Genève entre les parcelles 556 et 562.

En octobre 2018, nous avons donc demandé des offres à trois bureaux d'ingénieurs civils pour l'étude d'aménagement et la conduite des travaux d'exécution de la PAB. Le mandat a été attribué au bureau Ingea SA le 30 novembre 2018.

La collecte des données (cadastre, servitudes, emplacement des divers réseaux...) a débuté en janvier 2019 suivie par les analyses de variantes et l'élaboration de l'avant-projet. Le 14 mars 2019, nous avons présenté cet avant-projet à l'ensemble des propriétaires du chemin des Chalets qui ont pu ainsi formuler leurs remarques. La majorité des remarques a été intégrée au projet.

Le dossier d'enquête définitif a été transmis à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) le 2 juillet 2019 pour contrôle et validation.

L'enquête publique a eu lieu du 14 juillet au 16 août 2019 et n'a fait l'objet d'aucune opposition. Dès lors, nous avons établi le préavis 40/2019 de demande de crédit pour la réalisation de la PAB. Ce préavis a été accepté par le conseil communal lors de sa séance du 5 novembre 2019.

S'agissant d'une procédure selon la Loi sur les routes (art 13 LRou), le dossier a été transmis au département pour adoption, chose faite en date du 8 janvier 2020.

Parallèlement, nous avons lancé l'appel d'offre selon la loi sur les marchés publics (procédure sur invitations) à 7 entreprises pour la fourniture et la pose de la PAB.

Après analyse des soumissions, le marché a été attribué à l'entreprise ADV Construction SA à Penthalaz début février 2020. Les travaux ont débuté le 9 mars 2020 avec une fin prévue le 29 mai 2020.

III - 2.2 Giratoires Mon Repos et Bel-Air

Depuis plusieurs années, l'augmentation du trafic sur le contournement du village engendre des surcharges importantes, notamment aux giratoires de Bel-Air et Mon Repos aux heures de pointe du matin et du soir. La conséquence en est un important trafic de transit au centre du village.

Afin de répondre à cette problématique, une étude exploratoire a été réalisée entre 2014 et 2015. Elle a permis de déterminer la solution la plus adéquate pour augmenter la capacité des carrefours de Mon Repos et Bel-Air à savoir, le doublement des voies de circulations des deux giratoires, de leurs branches et, à plus long terme, du pont de la Mèbre.



En janvier 2018, l'étude préliminaire est lancée. Pilotée par la DGMR, elle a pour but de vérifier et affiner les principes définis par l'étude exploratoire et d'estimer les futurs coûts d'études et de réalisation des travaux. Pour ce faire, les bureaux Stucki (génie civil) et Transitec (trafic et mobilité) ont été mandatés.

Après 4 séances en 2018, le groupe technique a tenu sa 5^{ème} séance le 18 janvier 2019 afin de finaliser le rapport d'étude et ses annexes. Ceux-ci ont été présentés et validés par le groupe décisionnel le 5 mars 2019.

Le 10 avril 2019, nous avons présenté le projet à l'ATE (Association Transport et Environnement) et Pro Vélo. Le projet n'a suscité que quelques remarques mineures.

Ensuite, la DGMR a établi une pré-convention de financement. Elle définit les mécanismes de répartition financière entre le canton et la Commune de Cheseaux pour les coûts d'étude et de réalisation du projet. La répartition des coûts est très clairement définie par la Loi vaudoise sur les routes (LRou) du 10 décembre 1991. Il n'y a donc pas de marge de négociation. Cette pré-convention a été signée en juillet 2019. Pour notre commune, la demande de crédit d'étude fera l'objet d'un préavis en 2020.

A partir de septembre 2019, le projet a passé dans les mains de la division « infrastructures » de la DGMR pour sa réalisation. La première étape est l'élaboration du cahier des charges pour lancer l'appel d'offre de l'étude du projet (jusqu'à obtention du permis de construire et proposition d'adjudication pour la réalisation).

Cette étape est en cours.

III - 2.3 - PALM

En 2018, le service du développement territorial (SDT) a développé un outil permettant d'évaluer et cartographier les réserves en zone à bâtir. Ces réserves sont des parcelles affectées en zone d'habitation et mixte qui ne sont pas ou partiellement construites. Elles représentent un potentiel d'accueil chiffré en nombre d'habitants.

Chaque commune du PALM a dû renseigner cet outil pour son territoire ceci afin de déterminer le potentiel d'accueil global du PALM. Pour rappel, ce potentiel ne devrait pas dépasser les besoins à 15 ans défini dans le Plan Directeur Cantonal (PDCN) soit 75'800 hab.

Nous avons réalisé cet exercice, pour notre commune, entre la fin 2018 et janvier 2019. Puis, en octobre 2019, nous avons dû entreprendre cette démarche avec les zones d'activités. Cette tâche était toujours en cours fin 2019 avec un délai au 31 mai 2020.

A cela, s'ajoute le traditionnel monitoring des mesures infrastructurels et d'urbanisations inscrites dans le PALM 2016 qui permet d'en définir le taux de réalisation.

III - 2.4 - PPA Le Pâquis

Suite à la mise en vigueur du PPA en avril 2018, la Municipalité a entrepris les démarches nécessaires afin de constituer un droit de superficie distinct et permanent (DDP) en faveur d'un partenaire pour la réalisation de logements à loyer abordable. Fin 2018, son choix s'est porté sur la Fondation Equitim.

2019 a débuté par l'élaboration de la promesse de constitution du DDP en faveur d'Equitim. Cette promesse a été soumise au conseil communal via le préavis 34/2019 accepté lors la séance du 14 mai 2019.

Une fois la promesse signée, Equitim a débuté les réflexions sur le projet de construction en réalisant un mini concours d'architecture présenté à la Municipalité le 25 juin 2019. Le choix du mandataire s'est porté sur le bureau d'architecture et d'urbanisme Epure. Le reste de l'année a été consacrée à l'élaboration du projet de construction en vue du dépôt du dossier de mise à l'enquête prévu pour le premier trimestre 2020.

Parallèlement, deux permis de construire ont été délivrés pour les parcelles 236 et 1533. Les travaux sont en cours.

III - 2.5 – PPA Nonceret-La Croix

Lors de son assemblée générale du 23 mai 2018, les membres du syndicat d'amélioration foncière ont suivi les recommandations formulées par le bureau d'urbanisme, la commission de classification du syndicat (CCL) et la Municipalité en acceptant la mise en veille active de ce projet. Durant cette période, la Municipalité surveille, par l'intermédiaire du SDNL, l'évolution des réserves réalisables du PALM afin de réintroduire le PPA Nonceret-La Croix dans la liste des mesures d'urbanisation aussitôt que possible.

En 2019, les conditions cadres n'ont pas permis d'envisager une reprise de ce projet. En effet, la croissance démographique dans le périmètre du PALM a été sensiblement plus faible que l'hypothèse retenue dans le plan directeur cantonal et l'état des réserves permet vraisemblablement d'accueillir l'accroissement de la population prévu, dans ce périmètre à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, l'assemblée générale du syndicat d'amélioration foncière, tenue le 9 mai 2019, a été purement statutaire.

III - 2.6 - PPA Grand-Pré Sud - secteur C

Après la mise en vigueur du PPA le 10 juillet 2018, les propriétaires des parcelles concernées ont entrepris les démarches afin de concrétiser leurs droits à bâtir. Elles se sont poursuivies tout au long de l'année 2019 et devraient aboutir par les dépôts

des dossiers d'enquête dans le courant du 1^{er} semestre 2020. Il n'y aura donc pas de thésaurisation du sol.

III - 2.7 - PPA Châtelard

Pour rappel, ce PPA a été mis en vigueur le 12 juin 2018. Les opérations foncières, prévues dans la convention signée en 2014 avec la société EPIC, ont été réalisées le 26 septembre 2018.

L'année 2019 a été consacrée d'une part à l'élaboration du projet d'équipement de la parcelle 582 et du projet de construction et d'autre part aux négociations avec les entreprises parties prenantes dans la réalisation de ce parc d'activités.

Au cours de cette phase, plusieurs rencontres entre le mandataire et des membres de la Municipalité ont eu lieu pour discuter du projet dans son ensemble.

Les dossiers d'enquêtes (équipements et constructions) ont été déposés le 20 novembre 2019.

III - 2.8 - Requalification de la rue du Pâquis

L'étude de requalification de la rue du Pâquis en zone 30 a été lancée courant 2018. Une séance avec CarPostal et les TL s'est tenue le 27 septembre 2018 afin de leur présenter l'avant-projet. Plusieurs remarques ont été formulées notamment au sujet de l'adaptation des arrêts de bus aux personnes à mobilité réduite. En 2019, le projet a été modifié pour répondre aux remarques des TL et de CarPostal, à satisfaction de ces derniers.

Après quelques échanges avec le voyer et l'inspecteur signalisation du canton, le projet a été soumis à la sous-commission de limitation de vitesse pour examen. Leur détermination est attendue début 2020.

Ce projet fera l'objet d'une enquête publique ainsi que d'un préavis (demande de crédit) durant le premier semestre 2020.

III - 2.9 - Secteur Place de la Gare - Ancienne Cure

En 2018, nous avions vérifié auprès du SDT la possibilité d'élaborer un plan d'affectation sur le secteur de la place de la Gare – Ancienne Cure. Sur ce, le SDT nous avait transmis un avis préliminaire favorable pour l'élaboration de ce plan d'affectation.

En avril 2019 nous avons rencontré l'Association Immobilière de la Paroisse (AIP) qui nous a fait part de sa décision de ne pas poursuivre les démarches visant à réaliser ce plan d'affectation. Dès lors, ce projet a été abandonné dans cette configuration.

III - 2.10 – Règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable

Le 1er décembre 2017, nous avons transmis le projet de règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables (ER) et le développement durable (DD) à la Direction générale de l'environnement - direction de l'énergie (DGE-DIREN) pour préavis.

La DGE-DIREN nous a transmis un préavis favorable le 23 mai 2018.

La Municipalité a adopté le règlement du fonds d'encouragement pour les ER et DD dans sa séance du 16 juillet 2018.

Le règlement a été adopté par le Conseil communal le 9 octobre 2018 et a été approuvé préalablement par le Département compétent le 30 novembre 2018.

Le règlement est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

La commune a encaissé Fr. 60'622.45 de taxes prélevées avec l'électricité. Elle subventionné 48 demandes pour le montant de Fr. 53'204.65.

Genre de demande	Nombre de demandes formulées	Nombre de demandes acceptées	Montant total alloué par la commune
Installation solaire thermique	1	1	3'000.00
Installation solaire photovoltaïque	9	9	32'804.65
Chauffage au bois	-		0.00
Pompe à chaleur	3	3	6'900.00
Vélo électrique	35	35	10'500.00
Plan de mobilité d'entreprise	-		0.00
TOTAL	48	48	53'204.65

Pour permettre un bon démarrage, il a été fait une dotation au fonds de réserve de Fr. 70'000.00 lors du bouclement 2018. Un prélèvement pourra être fait en 2020 ou 2021 et sera comptabilisé dans les produits extraordinaires.

III – 3 – Commission consultative d'urbanisme (CCU)

Les membres désignés par la Municipalité pour la législature 2016-2021 sont :

Ditesheim Patrick, Girard Jean-Paul, Hofstetter David, Joyet Emile, Maillefer Pierre-André, Mercuri Salvatore.

Faute de nouveau projet ou d'évolution majeure à soumettre, la CCU n'a pas été convoquée en 2019.



<u>Chapitre IV : Sécurité publique - Protection civile - Service</u> du feu

IV - 1 – Sécurité publique

IV - 1.1 - Effectifs

M. Antoine Simond, à 100 %, responsable de la police administrative et assistant de sécurité publique (ASP). Il est secondé par M. Milos Dangubic et l'apprentie, pour certaines tâches administratives soit, saisie dans le système informatique des amendes d'ordre, suivi du paiement des amendes, établissement des rappels, sommations et ordonnances pénales ; établissement des ordonnances pénales suite aux dénonciations privées (mise à ban) ; gestion du registre des entreprises basées sur la commune.

IV - 1.2 - Emploi du temps

Parmi les tâches principales, relevons : contrôle du stationnement et des chemins interdits à la circulation, patrouilles en localité (motorisées, en VTT ou pédestres) prévention auprès des jeunes, contrôle de la propreté et qualité du domaine public, contrôle (engins) des places de jeux communales, surveillance du respect des lois et règlements communaux (RGP, RGD, LCR, Code rural, loi sur les chiens, procédés de réclame), surveillance aux abords des établissements scolaires (principalement aux entrées et sorties des classes), manifestations, service de parcage et régulation du trafic, convois funèbres, inhumations au cimetière ; intervention lors d'accidents de la circulation ayant entraînés des dommages matériels au mobilier urbain (candélabre, poteau, banc etc.) ; intervention et dépôt de plaintes (en ligne) lors de dommages (dégâts, tags) à la propriété sur des biens communaux (mobilier urbain, immeubles).

La signalisation routière (entretien, réparation, modification, marquage) les comptages de trafic, la gestion des horodateurs sur le parking du Grand Pré (maintenance, dépannage, collecte), la police des cimetières, le contrôle des patentes et autorisations, des permissions, l'encaissement de différentes taxes cantonales et communales, l'affichage et le contrôle des procédés de réclame, le registre des entreprises de même que les objets perdus ou trouvés, la gestion du garde meuble lors d'expulsions d'appartement, le suivi des amendes d'ordres et des ordonnances pénales, les recherches d'images d'événements particuliers qui auraient été enregistrés via le système de vidéosurveillance de la commune, ont également occupé le service à de nombreuses reprises en 2019.

La notification des courriers officiels (commandements de payer notamment) ainsi que la rédaction de rapports en vue de naturalisation pour des personnes domiciliées ou ayant résidé à Cheseaux fait également partie des attributions, de même que le traitement des dénonciations aux mises à ban sur fonds privés.

A relever que M. Antoine Simond fonctionne également comme délégué au bureau de prévention des accidents (BPA) pour la commune et comme délégué du personnel de Cheseaux auprès de la CIP.

IV - 1.2.1 – ASP rapport des activités en 2019

pollution/routes souillées/objets sur la chaussée déchets sauvages, sacs non-conformes dommages, tags, vandalisme sur la propriété communale aide à la Gendarmerie (circulation, recherche, stupéfiant) accidents dégâts matériel, véhicules, mobilier urbain communal ou privé (sans avis à la Gendarmerie)	154 6 26 12 3 21 11	75 8 9 10 2 12	2 22 3 5 9
déchets sauvages, sacs non-conformes dommages, tags, vandalisme sur la propriété communale aide à la Gendarmerie (circulation, recherche, stupéfiant) accidents dégâts matériel, véhicules, mobilier urbain communal ou privé (sans avis à la Gendarmerie)	26 12 3 21	9 10 2 12	22 3 5
dommages, tags, vandalisme sur la propriété communale aide à la Gendarmerie (circulation, recherche, stupéfiant) accidents dégâts matériel, véhicules, mobilier urbain communal ou privé (sans avis à la Gendarmerie)	12 3 21	10 2 12	3 5
aide à la Gendarmerie (circulation, recherche, stupéfiant) accidents dégâts matériel, véhicules, mobilier urbain communal ou privé (sans avis à la Gendarmerie)	3 21 11	2 12	5
accidents dégâts matériel, véhicules, mobilier urbain communal ou privé (sans avis à la Gendarmerie)	21	12	
communal ou privé (sans avis à la Gendarmerie)	11		9
albiana au animagus tragus és rafris au animagus armanta			
gibiers ou animaux trouvés péris ou animaux errants	16	8	16
affaires diverses (problème de voisinage, bruit, attroupement) 1	10	9	16
individus suspects, artistes de rue, mendiants, roms, gens du voyage	4	2	3
aide aux personnes (véhicule en panne, chute à domicile)	1	2	2
circulation interdite	46	13	5
Problèmes techniques signalisation lumineuse, éclairages, divers	8	NR	NR
Contrôles / Patrouilles / Services préventifs / Manifestations 4	469	397	436
contrôle du stationnement	102	123	86
contrôle de circulation (interdiction de circuler)	15	12	26
visionnement images vidéosurveillance suite événements	35	33	31
prévention routière, contrôle aux abords des écoles	44	43	44
territoire communal (motorisée, pédestre ou en VTT)	66	59	72
signalisation routière en localité	178	112	128
services pour manifestations, enterrement/inhumations, chantiers 2	29	15	25
Dénonciations 6	640	801	821
amendes d'ordres (stationnement et interdiction de circuler) 5	550	658	707
ordonnances pénales suite dénonciations privées 4	44	113	59
ordonnances pénales mises à ban communales	15	14	2
rapport dénonciation suite infractions LCR	4	3	21
rapport dénonciation suite infraction au RGPolice	6	4	29
rapport dénonciation suite infraction au RGDéchets	21	9	5
rappels suite AO non payées 1	103	131	129
Ordonnances pénales suite AO non payées	48	24	20
Notification des commandements de payer 1	165	119	128
Rapports de naturalisation 1	10	13	2
Rapports objets trouvés 6	68	76	53
Affichage divers (enquêtes, officiels, sociétés)	100	92	123

IV - 1.3 - Contrôle des denrées alimentaires

Le laboratoire cantonal transmet régulièrement ses procès-verbaux d'inspections qui sont effectuées dans les divers établissements publics, commerces de détail, salons de coiffures et manifestations diverses. Aucun manquement n'a été relevé en 2019.

IV - 1.4 - Inhumations, cimetière

30 personnes résidents sur la Commune de Cheseaux sont décédées durant l'année 2019, dont 8 à l'EMS Primeroche du Grand Pré. Trois inhumations de corps, deux inhumations cinéraires, trois inhumations cinéraires au columbarium et neuf inhumations cinéraires au Jardin du Souvenir ont eu lieu au cimetière de Cheseaux. Deux inhumations (une au Jardin du Souvenir et une au columbarium) de personnes non domiciliées et non décédées à Cheseaux ont été autorisées au cimetière. Quinze personnes ont été inhumées hors de la commune.

IV - 1.5 - Formation continue

M. Antoine Simond a suivi un jour de cours de perfectionnement pour les délégués bpa à la sécurité portant sur les cas pratiques rencontrés dans les communes et un jour de formation donné par l'AVSSP concernant les différents rôles de la Justice de Paix.

IV - 1.6 - Police Cantonale-Gendarmerie: délits sur Cheseaux

Statistique de la police cantonale	2019	2018	2017
Infractions au code pénal	121	151	143
Infractions à la loi sur les stupéfiants	9	19	25
Circulation			
Accidents traités par la Gendarmerie sur le territoire communale	31	47	62
Accidents dégâts matériels	27	NC	NC
Accidents avec blessés	4	NC	NC

IV - 2 - Protection civile

IV – 2.1 Généralités

Un contrat de droit administratif, liant les Communes de Cheseaux, Epalinges, Jouxtens-Mézery, Le Mont et Romanel avec la Commune de Lausanne, a été signé au début de l'année 2015, et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015.

IV - 2.2 - Tâches générales

La protection civile accomplit les tâches principales suivantes :

- garantir le niveau technique et opérationnel de l'organisation régionale de protection civile (ORPC)
- organiser et diriger les cours de compétence communale
- collaborer avec les autres entités du SPSL et les partenaires en matière de formation et d'engagement
- coordonner et conduire les engagements lors de situations d'urgence et d'événements

IV - 2.3 - Effectifs

Evolution de l'effectif des astreints de la protection civile :

2014	2015	2016	2017	2018	2019
1'188	1'270	1'250	1'393	1'254	1'196

IV - 2.4 - Interventions

Il convient, en préambule, de différencier les interventions au profit des collectivités (art. 27a LPPCi) et les interventions en situation d'urgence (art. 27 LPPCi).

Neuf services ont été mis sur pied pour le soutien aux manifestations sportives ou culturelles totalisant 1869 jours de service. A noter que les manifestations les plus importantes ont nécessité l'appui de 243 jours de service pour les 20 km de Lausanne et pas moins de 853 jours pour la grande finale de coupe du monde du Triathlon. A relever également que notre ORPC a été engagé dans le cadre de la Fête des Vignerons (FEVI 2019) ceci avec 116 personnes et totalisant 456 jours de service.

Dans le cadre des JOJ 2020, l'ORPC été mis à contribution à la demande des autorités du canton afin d'apporter son soutien au bon déroulement de la cérémonie des drapeaux sous l'égide du corps préfectoral.

Dans le domaine des interventions en situation d'urgence, le service de piquet a été alarmé à 6 reprises, notamment pour les engagements les plus importants suivants :

- la mise sur pied du Plan « Canicule » sur une durée de huit jours
- l'inauguration du siège du CIO, opération mise en place à brève échéance.

Au total, 63 personnes ont été mobilisées pour ces actions, se traduisant par 81 jours de service. Nous constatons une diminution par rapport à l'année 2018, laquelle avait notamment été marquée par les inondations du mois de juin.

IV - 2.5 - Collaborations (internes et externes)

Afin d'échanger et d'élargir les doctrines d'engagement, un exercice d'état-major a été conduit sur deux jours entre des cadres de la protection civile et des sapeurs-pompiers.

Comme depuis plusieurs années, une formation de l'ORPC a été intégrée à l'exercice CIMI, associant les futurs officiers médecins de l'armée.

La collaboration s'est aussi poursuivie avec le CHUV dans le domaine d'un appui relatif au transfert de patient et du travail dans un poste de commandement.

IV - 2.6 – Matériel, équipement et infrastructures

Au terme de l'année écoulée, 1167 personnes incorporées disposent d'un équipement personnel, 114 avec un appareil d'alarme type Pager, alors que 1181 sont raccordées téléphoniquement auprès du CTA.

Le renouvellement des radios Polycom fait que l'ORPC dispose désormais de 48 radios TPH 900 de dernière génération.

Les constructions de protection civile n'étant pas conformes pour des locations auprès de tiers (normes AEAI), celles-ci n'ont plus été louées à l'exception de la Vallée-de-la-Jeunesse, laquelle a été mise à disposition du Carnaval de Lausanne pour une courte durée.

IV - 2.7 - Véhicules

A fin 2019, la protection civile/ORPC Lausanne-District était dotée de 15 véhicules et de 2 remorques.

IV - 2.8 - Formation

Les jours de service destinés à la formation sont fractionnés en rapports préparatoires, cours de cadres et cours de répétition. La vision des engagements, tant au profit des partenaires que pour des situations d'urgence, reste une priorité qui dicte la stratégie de la formation. Pour l'essentiel, les cours de répétition ont porté sur :

- la conduite au niveau de l'état-major par le biais d'un exercice avec l'intégration d'officiers sapeurs-pompiers professionnels
- La formation des spécialistes dans le domaine sanitaire concernant l'approche du patient, le massage cardiaque et l'utilisation d'un défibrillateur (BLS-AED)
- La formation par les cadres sanitaires dans tous les cours de répétition concernant l'application BLS-AED
- La gestion de la circulation spécifique à la mission de délestage du trafic autoroutier « DELESTA ».
- le domaine de l'aide à la conduite (AIC) dispensée dans le cadre du CHUV au niveau de son plan catastrophe (CATACHUV)

- le domaine de l'assistance poursuit en matière d'évacuation de patients dans le domaine du plan CATACHUV
- Le concept « Antichute », thématique nouvellement introduite à partir de 2019 et dont les pionniers ont été les premiers à suivre cette formation
- Le domaine de la protection des biens culturels (PBC) portant un effort tout particulier à l'élaboration des plans de sauvetage dans 6 institutions.
- la mise en application de la prise en charge de personnes dans le cadre d'exercices touchant le domaine de l'assistance.

IV - 2.9 - Engagement des volontaires et miliciens

5116 jours de service ont été accomplis en 2019. On mesure une légère hausse par rapport à l'année précédente. Cette dernière est principalement due à l'importance du soutien réalisé au profit des grandes manifestations sportives qui ont généré 1869 jours de service jours de service alors que seuls 81 l'ont été envers les engagements en situation d'urgence.

Le bataillon de l'ORPC Lausanne-District compte 1196 incorporés pour 17 professionnels. Cela signifie que l'encadrement des cours de répétition ainsi que des engagements est majoritairement réalisé par des cadres de milice, du commandant de compagnie au chef de groupe.

IV - 2.10 - Contrôle périodique des abris

Cette année, 8 nouveaux abris ont été contrôlés pour un total de 579 places. Aucun contrôle périodique d'abri existant (CPA) n'a été effectué en 2019. Cette situation est consécutive au départ à la retraite de l'inspecteur d'abris, poste non repourvu en 2019.

IV - 2.11 - Essai annuel des sirènes

Les sirènes ont été déclenchées le 2 février à 13h30 par la centrale d'engagements et de transmissions (CET) de la Police cantonale vaudoise, puis manuellement à 13h45 par l'ORPC. Toutes les sirènes ont fonctionné lors du premier cycle. Cependant, trois de celles-ci ont présenté des défauts lors du déclenchement manuel.

Actuellement, 13 véhicules sont équipés d'un dispositif d'alarme mobile. Ces derniers ont été engagés sur les deux parcours prédéfinis. A l'issue des essais, une adaptation a été réalisée afin de mieux correspondre avec les zones couvertes par des sirènes fixes.

IV - 3 - Service du Feu





IV - 3.1 - Effectif du SDIS La Mèbre

L'effectif global est le suivant :

Site	Cheseaux	Romanel	Le Mont
Site	Cheseaux	nomanei	Le Mont
Officially at an afficient of	0	F	0
Officiers et ss-off supérieurs :	8	5	9
Sous- officiers :	7	7	11
Sapeurs :	13	14	23
Recrues :	3	6	6
Total	31	32	49

Le SDIS est complété par une section de JSP (jeunes sapeurs) comprenant 21 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des 3 sites.

IV - 3.2 - Composition de l'état-major

Commandant : Maj. Marie-Claude Rémy
Quartier-maître : Plt. Frédéric Gygax
Chef du site du Mont : Cap. Christophe Corbaz
Chef du site de Cheseaux : Cap. Luis Mendez

Chef du site de Romanel : Cap. Lionel Marti Responsable de l'instruction : Plt. Gaël Berthoud

Responsable ARI : Plt. Christophe Rauschert Responsable matériel : Plt. Clément Bouaraphanh

IV - 3.3 - Commission du feu

Composition au le 31.12.2019 :

Cheseaux: Martine Lob - Municipale, Thierry Auberson, Charles Gujer,

Le Mont: André Guex - Municipal, Jean-Claude Amiguet,

Stéphane Piguet

Romanel: Luigi Mancini – Municipal, Aurélie Mello, Jean-Paul Chapatte **Jouxtens**: Serge Roy – Syndic, Cachin Jean-Luc, Reymond Philippe

Commandant: Marie-Claude Rémy **Quartier-Maître**: Frédéric Gygax

Chefs de sites: Luis Mendez – Cheseaux, Christophe Corbaz – Le Mont,

Lionel Marti - Romanel

La commission du feu s'est réunie à quatre reprises, dont notamment pour le rapport annuel du SDIS et le budget 2020.

IV - 3.4 - Formation – exercices communaux

Une cinquantaine de soirées a été consacré à ces exercices. Les thèmes de l'instruction sont principalement sauvetage, protection respiratoire, mission de base et divers exercices d'interventions.

Les JSP ont suivi une formation sur les mêmes thèmes que le SDIS et ont participé au championnat Suisse des JSP les 25 et 26 mai 2019.

IV - 3.5 - Formation – cours cantonaux

Comme chaque année, afin de poursuivre leur formation et de parfaire leurs connaissances, plusieurs sapeurs sont allés suivre divers cours cantonaux au centre de formation de la Grangette à Lausanne ou au centre de formation de la Rama.

IV - 3.6 - Interventions du corps

	2019	2018	2017	2016
Feux	27	22	15	26
Alarmes automatiques	15	19	17	37
Inondations	22	18	21	30
Sauvetages	8	6	8	7
Renfort éléments naturels	1	5	5	0
Divers	11	17	6	14
Total	84	87	72	114

IV - 3.7 - Manifestations

Notre SDIS a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers et au Groupement des Jeunes Sapeurs-pompiers. Autres manifestations : Portes-ouvertes sur les 3 sites, passeport vacances et Fête des vignerons.

<u>Chapitre V : Travaux - Routes - Epuration - Déchets - Forêts</u> <u>Domaines</u>

V - 1 - Travaux

L'équipe en place, sous la conduite de M. Bourqui, chef de voirie, a eu un cahier des charges bien rempli, tant les travaux confiés sont nombreux et divers. De nombreuses tâches supplémentaires viennent régulièrement étoffer un emploi du temps déjà fourni.



Aucun changement n'est intervenu au sein de notre personnel fixe de voirie en 2019.

Notre apprenti Antoine Pauli a obtenu son CFC. Il nous a quitté en juillet 2019, remplacé par Hugo Hegel.

Nos effectifs étaient donc les suivants à fin 2019 :

- Chef de voirie :	M. Eric Bourqui	100 %
- Adjoint du chef :	M. Antonio Domingues	100 %
- Employés :	M. Philippe Corday	100 %
	M. Dimitri Gindre	100 %
	M. David Morand	100 %
	M. Marc Oppliger	100 %
	M. Martinho Pires Dias	100 %
	M. Simon Veulliez	100 %
- Apprenti	M. Hugo Hegel	

Soit 8 employés à plein temps et un apprenti.

Le tableau ci-dessous résume la part du temps de travail consacrée à chacune des tâches principales.

Tâches	2019	2018	2017
Terrains de football, gazons	3.34 %	4.01 %	4.14 %
Parcs et cimetière	25.25 %	24,68 %	25.39 %
Forêts / fauchage et exploitation	2.82 %	4.21 %	3.21 %
Collecteurs, grilles, ruisseaux	3.03 %	3.00 %	3.63 %
Routes / chemins balayage	11.28 %	10.67 %	10.04 %
Routes / chemins réparation	4.04 %	4,17 %	5.45 %
Routes / chemins fauchage	2.93 %	2.81 %	2.38 %
Neige	6.35 %	4.81 %	6.00 %
Véhicules et machines	3.96 %	3.85 %	2.70 %
Voirie divers	16.10 %	17.17 %	17.22 %
Ecoles et Sociétés	3.36 %	3.74 %	3.60 %
Déchetterie	17.54 %	16.88 %	16.24 %

V - 2 - Routes et chemins

Tous les quinze jours environ, un grand balayage est effectué avec la participation d'une entreprise extérieure (sauf les chemins agricoles), ce qui a représenté 19 interventions en 2019 (période hivernale exclue).

Les autres tâches courantes ont été l'entretien et le balayage des chemins agricoles et forestiers (balayage après les travaux des champs, ramassage des feuilles et des branches dans les rigoles et déversoirs, gravillonnage pour réfection sommaire des chemins).

Outre les travaux courants, il faut relever entre autres :

- Aménagement et plantation à la route de Morrens
- Aménagement et modification pour nouvelle place de jeu au Marais du Billet
- Préparation manifestation et rangement pour FestiVernand et les Traines-Savates
- Nettoyage, mensuration et peinture de nos limites forestières
- Réfection et entretien de nos chemins AF
- Ponçage et peinture de nos fontaines communales
- Aménagement, fabrication et pose de barrières à la gare du LEB

V- 3 – Domaine communal

Surface totale du territoire : 458 ha

Zone agricole: 255 ha Surface forestière: 62 ha

Propriétés communales mises à disposition de l'agriculture : 9.9 ha Surface forestière exploitable propriété de la commune : 37.4 ha

V - 4 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge

V - 4.1 - Généralités

En tant que propriétaire forestier public, notre commune fait partie du Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge, qui a le statut juridique d'une association de droit public. M. P. Haemmerli est membre du comité.

Communes partenaires :

Bussigny-près-Lausanne - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne - Crissier - Ecublens - Jouxtens-Mézery - Mex - Penthaz - Prilly - Romanel-sur-Lausanne - Renens - St-Sulpice - Sullens - Villars-Ste-Croix - Vufflens-la-Ville.

V - 4.2 - Surfaces forestières gérées

444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes) 228 hectares de forêts privées (500 propriétaires)

V - 4.3 - But et structure légale

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois, une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.

La définition de l'entité groupement est contenue dans la loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité :

Législature 2016-2021 :

Président du comité : M. Jean-Claude Glardon, Municipal de Bussigny

Vice-Président du comité : M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens Membre du comité : M. Pierre Haemmerli, Municipal Cheseaux

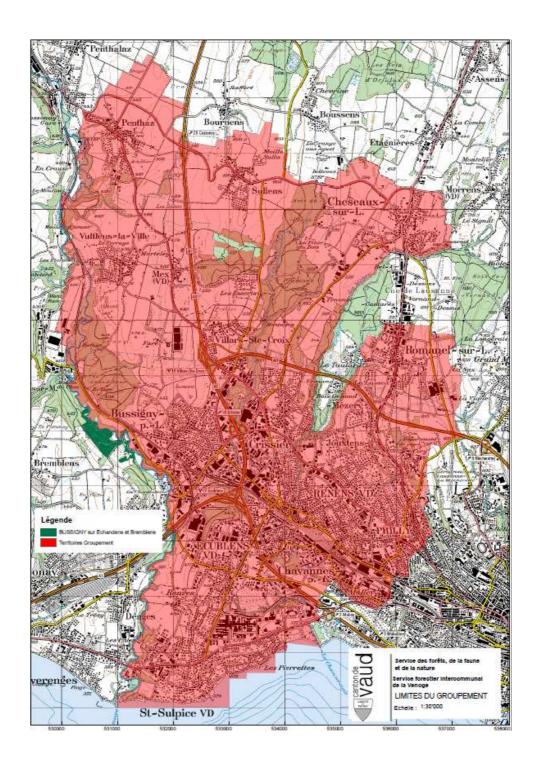
Secrétaire du comité : M. Laurent Robert

Président de l'assemblée : M. Laurent Bovay, Municipal de Crissier Vice-Président de l'assemblée : M. Denis Favre, Municipal de Romanel s/Ls

Secrétaire de l'assemblée : Mme Emmanuelle Pellet

Caissier comptable : M. Michel Gisclon, Boursier de Bussigny

Garde forestier: M. Laurent Robert



V - 4.4 - Séances de l'assemblée et décisions

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées.

L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion a eu lieu le 20 mars 2019 à Romanel-sur-Lausanne. La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget a eu lieu le 18 septembre 2019 à St-Sulpice.

V - 4.5 - Séances du comité

Les attributions du comité figurent à l'article 16 des statuts du Groupement. En résumé, il dirige et administre le Groupement. Les objets particuliers qui ont mobilisé l'attention du comité, mis à part l'organisation des assemblées générales, sont :

- Analyse du cahier des charges pour les tâches étatiques et précision de la ventilation des heures affectées à ces tâches.
- Résiliation du contrat d'exclusivité avec l'association La Forestière
- Concept informatique de l'administration, de la vente des bois, de la comptabilité analytique.

Au total, le comité s'est réuni à 8 reprises.

V - 4.6 - Contrats de gestion

Notre commune est liée par un contrat de gestion, degré 3, avec le Groupement intercommunal de la Venoge; dès lors, la surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier, M. Laurent Robert, en collaboration avec le comité

L'Inspecteur des forêts du 18ème arrondissement veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Les travaux forestiers ont été exécutés par l'entreprise forestière EFOL Sàrl située à Sullens, l'entreprise de débardage Vincent Séchaud à Sullens et l'entreprise forestière Jean-Daniel Muhlethaler à Crissier. Toutes ces entreprises répondent aux normes de sécurité.

V - 4.7 - Bois prélevé sur le Groupement forestier

Sur l'ensemble des propriétés communales du Groupement il a été prélevé 3'950 m3 de bois (4'800 m3 en 2018).

V - 4.8 - Convention avec l'Etat

Le Groupement a signé une convention dans laquelle il s'engage à mettre à disposition de l'Etat, son garde forestier, pour les tâches étatiques uniquement, et selon un tarif calculé en fonction de la complexité de la gestion forestière propre à chaque groupement.

V - 4.9 - Subventions, Projet « soins aux rajeunissements » 2016-2019

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

V - 4.10 - Subventions, Projet de forêts protectrices 2016-2019

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Mèbre de la Sorge et de la Venoge sont indemnisés sur la base de forfait à l'unité. Le but de ce projet est de limiter les embâcles de bois en travers de la rivière qui pourraient mettre en péril les entrées de voûtage. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

V - 4.11 – Plantations forestières

Grâce à la colonisation naturelle des surfaces, nous n'avons recours aux plantations, que d'une manière marginale. Ce procédé est devenu un standard et fait partie des critères qui permettent d'obtenir la certification de nos forêts.

Néanmoins, le comité est attentif aux impacts du réchauffement planétaire et à son influence sur la modification de la végétation. Aussi, nous avons réalisé des plantations de chênes qui devraient être plus résistants à la hausse de la température.

V - 4.12 – Sylviculture et fauchage (171'860 m2)

Il s'agit des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Les arbres ou les tiges ont une hauteur qui varie entre 2 m. et 18 m. selon l'âge des peuplements. Pour Cheseaux, la surface concernée est de 32'192 m2.

V - 4.13 – Eclaircies forestières normales (2'064 m3)

Il s'agit des travaux de coupes normales effectuées en respectant le plan de gestion des forêts de chaque commune. Pour Cheseaux les travaux ont porté sur 581 m3.

V - 4.14 - Chablis sur propriétés privées (310 m3)

Le terme "chablis" désigne les arbres qui sont, soit secs, soit cassés, renversés ou attaqués par les parasites. A noter que le Garde forestier procède à une inspection officielle des propriétés forestières communales situées à proximité d'infrastructures. Pour Cheseaux les travaux n'ont porté que sur 27 m3.

V - 5 - Epuration des eaux

V - 5.1 – Activités de la STEP de Vidy (exploitée par la société Epura SA)

L'année 2019 a marqué la suite et fin des travaux d'installations des équipements électromécaniques, du chauffage, de la ventilation, du sanitaire, des installations électriques ainsi que du second oeuvre dans les bâtiments du prétraitement et du traitement primaire.

Elle se termine aussi avec un important succès d'étape puisque les prétraitements des eaux usées, ainsi que l'épaississement et le tamisage des boues d'épuration sont entrés en service. Satisfait des nouvelles installations, l'exploitant les a prises en main aussitôt les documents de réception signés.

Les pourparlers initiés en 2018 sur la problématique liée à la présence de bromure dans les eaux usées et incompatibles avec le traitement prévus des micropolluants se sont poursuivis en 2019.

Fin mars 2019, M. Michel Odier, administrateur, a pris congé de la société. Le Conseil d'administration tient ici à le remercier vivement pour son implication et son rôle déterminant dans la mise en oeuvre de la nouvelle convention CISTEP qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2020.

L'année 2019 a notamment vu le Conseil d'administration d'Epura SA se féminiser avec la nomination en septembre 2019 de Mmes Miriam Mazou, avocate et chargée de cours à l'Université de Lausanne, et Delphine Waroux, fondatrice et directrice de la société Amandel SA.

M. Michel Pellegrinelli, municipal à la Ville de Prilly, responsable des travaux et voirie, élu président de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy (CISTEP) à la succession de M. Michel Odier démissionnaire de ses fonctions au sein de la Municipalité du Mont-sur-Lausanne, a rejoint également le Conseil d'administration au titre de représentant des communes.

Tandis que le renouvellement de la station va bon train, l'actuelle station continue de recevoir et d'épurer les eaux usées ainsi que d'incinérer les boues. Etant donné la vétusté de ses installations, la performance des différents traitements a été homogène tout au long de l'année et les normes de rejet respectées pour l'ensemble des indicateurs observés. Quant à la performance d'incinération, elle peut être qualifiée de réjouissante, on constate ainsi un nouveau record atteint de quantité de boues éliminées.

V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux

Les volumes d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux parasites parvenus à la STEP après déversement en entrée ont atteint 30.5 millions de m3, en augmentation de 0.7% par rapport aux 30.3 millions de m3 de 2018. Les précipitations cumulées s'élèvent à 1'110 mm en 2019, soit une augmentation de 12.6% par rapport à 2018. Le niveau des précipitations se situe dans la moyenne attendue de 1'000 à 1'200 mm par an.

Les volumes d'eaux usées déversés en entrée de STEP sont en augmentation à 4'686'932 m3 (4'187'524 m3 en 2018). Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation de la pluviométrie. Ainsi, ce sont 13.3% des eaux parvenues à Vidy qui n'ont pas pu être prétraitées (12.1% en 2018).

Il faut rappeler néanmoins que les eaux déversées en entrée de STEP passent d'abord au travers de deux dégrilleurs d'orage qui permettent de capter et d'en extraire les plus gros détritus, avant de rejoindre l'exutoire en direction du lac.

La STEP a traité mécaniquement un volume d'eaux usées supérieur de 0.7% à celui traité en 2018. Les capacités des installations de la STEP étant suffisantes pour absorber l'ensemble du volume effectif entré, aucun déversement partiel (déversement interne) n'est à signaler.

V - 5.3 - Consommation et coût moyen

Pour Cheseaux, la quantité facturée est de 383'918 m3 (2018 : 328'255 m3), y compris l'entreprise Bell. Globalement, la charge nette par mètre cube d'eau consommée s'élève pour 2019 à Fr. 0,90003, plus TVA (Fr. 0,87912 en 2018).

V - 5.4 – Visites

Durant l'année 2019, la station d'épuration a reçu un total de 739 visiteurs (1'061 en 2018), répartis en 46 groupes (63 en 2018), comme suit :

- □ 34 groupes écoles primaires et secondaires 646
- □ 7 groupes universités / hautes écoles / autres formations 37
- □ 5 groupes associations professionnelles / entreprises 56

Les classes scolaires sont encadrées par des animatrices et des animateurs spécialement formés pour sensibiliser la jeunesse de la région lausannoise à l'utilisation rationnelle de l'eau et aux importants moyens humains et techniques à engager pour la meilleure protection possible de l'environnement.

Pour assurer la sécurité des visiteurs, un parcours balisé est mis en place par le personnel d'exploitation et chaque visiteur est équipé d'un casque et d'une chasuble pour la durée du parcours.

V - 6 - Déchets

V - 6.1 - Situation générale de Valorsa SA

Depuis 1969, la société VALORSA, située à Penthaz, a reçu le mandat au travers d'une convention d'aider les communes à gérer leurs déchets.

Comme pour 101 communes, représentant environ 198'000 habitants, situées entre l'Ouest lausannois et la Vallée-de-Joux, notre commune dispose ainsi d'un appui technique et administratif pour trouver les meilleures solutions possibles afin d'éliminer les déchets en respectant la législation.

Le Conseil d'administration a été renouvelé en 2017. Sa composition est la suivante :

- Jean-Daniel Luthi de Bussigny, Président, repr. Ouest Lausannois
- Bernard Rochat des Charbonnières, vice-Président, Jura-Nord vaudois
- Pierre Hämmerli de Cheseaux, Lausanne

- Patricia Zurcher de Renens, Ouest Lausannois
- Patrick Agassis de Mont-la-Ville, Morges
- Philippe Besson de Penthaz, Gros-de-Vaud
- Pierre Bruni de Bercher, Gros-de-Vaud
- Bernard Ebener de Cossonay, Morges
- Frédéric Gabriel de Lonay, Morges

Le périmètre VALORSA collabore avec la DGE et les 8 autres entités vaudoises en charge des déchets. Les Présidents des Conseils d'administration et les Directeurs se rencontrent plusieurs fois par année afin de coordonner leurs actions et trouver les meilleures solutions, tant au niveau des coûts que de la stratégie de gestion des déchets.

De même, notre commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de revalorisation thermique, puisque c'est notre périmètre de gestion VALORSA qui en est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL, SADEC et STRID.

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, les bios déchets, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente, qui ont été accidentés ou malades. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un frigo qui regroupe ces tonnages, avant de les acheminer en Suisse alémanique où ils sont éliminés.

En 2019, notre commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou écrasés sur nos routes, ont fini au centre d'équarrissage.

Pour aider la population à comprendre la problématique des déchets, VALORSA a tenu des stands au Comptoir d'Echallens et à l'Expo de Coss. Notre commune a aussi participé à la Campagne Cantonale de communication des périmètres, donc de VALORSA, avec les affiches contre le littering des automobilistes.

Finalement, en 2019, malgré ou grâce à toutes ces évolutions, VALORSA a pu dignement fêter ses 50 ans en invitant ses actionnaires sur le site du Touring Club à Cossonay.

V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa

Déchets collectés	2019	2018	2017
Ordures ménagères	23'571 tonnes	23'754 tonnes	23'236 tonnes
Déchets encombrants	2'207 tonnes	2'318 tonnes	2'189 tonnes
Déchets ménagers spéciaux	248 tonnes	283 tonnes	253 tonnes
Papier	4'326 tonnes	4'506 tonnes	4'815 tonnes
Verre	4'367 tonnes	4'810 tonnes	4'352 tonnes
Déchets végétaux	1'557 tonnes	1'572 tonnes	1'589 tonnes
Déchets industriels	6'862 tonnes	6'921 tonnes	7'216 tonnes
Boues d'épuration	6'724 tonnes	7'132 tonnes	6'908 tonnes
Déchets carnés	962 tonnes	988 tonnes	1'108 tonnes
OREA – appareils électriques	348 tonnes	360 tonnes	346 tonnes





V - 6.3 - Statistiques communales

Seuls certains déchets sont encore collectés hors déchetterie, par l'entreprise mandatée.

Déchets collectés hors déchetterie (tonnes)	2019	2018	2017
Ordures ménagères	461.13	481.73	478.41
Papier	118.76	131.24	143.76
Verre	24.25	26.77	28.67
Déchets compostables	283.64	296.30	299.28

V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie)

La déchetterie intercommunale, au service des habitants de Cheseaux, Bournens et Sullens est en service depuis février 2012.

Déchets collectés à la déchetterie (tonnes)	2019	2018	2017
Objets encombrants	108.60	102.80	93.10
Déchets compostables	444.50	440.00	556.78
Papier	98.54	118.54	126.64
Carton	96.18	94.90	96.84
Verre (Trié)	186.92	178.83	183.23
Ferraille	59.98	54.38	61.39
Huiles	2610 litres	2620 litres	2480 litres
Bois	165.47	166.03	163.85
Aluminium et Fer blanc	10.31	10.02	9.51
Textiles	31.96	28.54	30.89
PET	11.97	14.43	15.11
Appareils électriques/ informatiques	15.79	16.61	18.91
Capsules de Café	4.89	5,30	5.67
Déchets inertes	104.09	110.25	114.29

Chapitre VI: Petite enfance - Oeuvres sociales

VI - 1 – Accueil de la petite enfance

VI - 1.1 - Réseau AJENOL

VI - 1.1.1 - Généralités

Le réseau AJENOL regroupe les Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Jouxtens-Mézery, Prilly, Romanel, et Sullens.

Chaque commune a un représentant au Comité, composé de ce fait de 7 municipaux avec voix délibérative et de 3 membres issus des structures avec voix consultative. Mme Jacqueline Dieperink est présidente du Comité.

La Commune de Cheseaux est représentée à l'Assemblée générale par 3 délégué-e-s désigné-e-s par le Conseil communal

L'AJENOL propose 16 structures d'accueil collectif (8 à Prilly, 2 à Cheseaux, 2 à Jouxtens-Mézery, 2 à Romanel et 1 à Sullens) ainsi que 2 structures de coordination de l'accueil en milieu familial.

L'offre totale d'accueil au sein du réseau (collectif et accueil en milieu familial) est de 824 places. Un total de 1'247 enfants sont accueillis (soit une moyenne de 1.51 enfants par place)

Les structures du réseau ont accueilli les enfants domiciliés dans les différentes communes du réseau, ainsi qu'une vingtaine d'enfants habitant hors réseau, en fonction des conventions existantes.

Accueil en milieu familial

Les deux réseaux d'accueil en milieu familial (celui de Cheseaux-Romanel-Boussens-Bournens-Sullens et celui de Prilly-Jouxtens-Mézery) disposaient à fin 2019 de 70 accueillante en milieu familial (AMF) encadrées par 3 coordinatrices. Les AMF offrent 282 places d'accueil occupées par 451 enfants pour un total de 286'741 heures de garde.

Accueil collectif

L'accueil collectif se compose de l'accueil préscolaire (CVE et garderies) et parascolaire (UAPE et APEMS). Les 542 places totales sont réparties en 178 préscolaires et 358 pour les enfants de 1-6P. Elles sont occupées par 310 enfants d'âge préscolaire et 486 enfants de 1-6P.

Après le très fort développement de l'offre d'accueil en 2018, l'année 2019 a surtout été une année de consolidation. Néanmoins, le développement continue du côté de l'accueil parascolaire :

Romanel a augmenté son offre par l'ouverture d'un APEMS de 15 places. L'APEMS de Sullens a créé 12 places supplémentaires, et l'APEMS de la Confrérie de Prilly a offert 6 places de plus pour cette année scolaire.

Au niveau des places de travail, les structures d'accueil collectif du réseau AJENOL emploient, fin 2019, 146 personnes, que ce soit le personnel éducatif, de direction, d'administration et d'exploitation. Cela représente un total de 99.16 EPT.

La répartition entre accueil préscolaire et parascolaire donne le résultat suivant :

- Préscolaire 57.20 EPT
- Parascolaire 41.96 EPT
- Total 99.16 EPT

Demandes d'accueil non satisfaites

La liste d'attente est mise à jour de manière continue, et laisse apparaître une demande non satisfaite assez importante, surtout en ce qui concerne la demande des plus jeunes (0-2 ans) et en accueil collectif.

A la rentrée d'août 2019, environ 130 enfants étaient encore en liste d'attente, dont 50 bébés. L'offre en accueil parascolaire satisfaisait presque entièrement la demande.

Les trois structures d'accueil de Cheseaux, soit l'accueil familial de jour, la garderie la Galipette et l'UAPE les Funambules, sont reconnues par le réseau, ce qui leur donne droit à recevoir les subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

VI - 1.1.2 - Activités

Conventions

La convention de collaboration AJENOL signée avec le RéseauL (Lausanne) pour le quartier du Taulard et de Vernand est reconduite chaque année. Les AMF de l'AJENOL ont accueilli 5 enfants domiciliés dans ces enclaves lausannoises.

La garderie d'entreprise de la BCV «la Cabane» a signé une convention en 2016 lui permettant de bénéficier des subventions de la FAJE. Cette convention est aussi reconduite chaque année.

Une convention a été établie avec l'EFAJE (réseau du Gros-de-Vaud) afin de permettre, dans certains cas, à des enfants d'être accueillis dans un autre réseau que celui du domicile. Deux enfants domiciliés dans le réseau AJENOL bénéficient d'un accueil dans une structure de l'EFAJE (Étagnières et Mont-sur-Lausanne).

Une convention pour l'accueil d'urgence a été signée avec le jardin d'enfants AMADOU, à Prilly. Désormais ce type de convention a vu le soutien financier de la FAJE renforcé.

Assemblée générale

L'AJENOL a tenu en 2019 deux Assemblées générales, le 19 juin et le 26 novembre. Ces AG ont adopté les comptes 2018 et le budget 2020.

L'assemblée générale de juin a validé la modification des statuts, afin de permettre au comité de réadapter la grille tarifaire afin qu'elle corresponde au coût moyen et réponde aux exigences de la FAJE, sans devoir convoquer d'AG extraordinaire pour cette adaptation. Il a d'autre part été reprécisé la priorité de l'accueil pour concilier vie familiale et vie professionnelle.

En seconde partie, Mme Lisa Togni Pillonel, responsable de formation au sein de la CIAFJ, a présenté l'offre de formation continue offerte aux accueillantes en milieu familial.

L'assemblée générale de novembre a validé le principe de création d'un site internet interactif, offrant plus de prestations offertes aux usagers des structures d'accueil. La seconde partie de cette assemblée a été consacrée par la présentation des missions de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et des cadres de référence par Mme Valérie Berset, Cheffe de l'OAJE ainsi que son adjoint, M. Raphaël Benoit.

Comité

Le Comité de l'AJENOL s'est réuni 6 fois en 2019, en présence des représentantes des coordinatrices et des directrices. Parmi les divers points abordés et tâches effectuées par le Comité, on peut citer :

- Elaboration, rédaction et transmission à la FAJE du plan de développement du réseau AJENOL pour les 5 prochaines années
- Organisation des dépannages entre structures d'accueil parascolaire et avec les réfectoires
- Signature de la convention pour l'accueil d'urgence avec le jardin d'enfants Amadou
- Elaboration d'un canevas pour le futur site internet.

D'autre part, la présidente du comité et le répondant opérationnel ont participé aux rencontres régulières de la FAJE, et de l'association faîtière des réseaux d'accueil.



VI - 1.2 - Accueil familial de jour

VI - 1.2.1 – Mission

La structure de coordination de Cheseaux-Bournens-Boussens-Sullens a pour mission d'organiser l'accueil familial de jour de ces quatre communes conformément à la LAJE. Ce service aux familles constitue un des trois volets de l'accueil de jour, en parallèle avec l'accueil collectif préscolaire (garderie) et l'accueil collectif parascolaire (UAPE). Il offre aux enfants un accueil dans un cadre familial. La structure de coordination collabore étroitement avec l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et le réseau AJENOL.

Les dispositions légales permettent à une accueillante en milieu familial (AMF) de garder jusqu'à 5 enfants (en comptant les siens) en même temps chez elle, à temps

partiel ou à temps complet. Cette activité offre la possibilité d'ouvrir sa famille à d'autre(s) enfant(s) et de rencontrer d'autre(s) parent(s).

Les Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Romanel et Sullens sont constituées en association pour exercer en commun les tâches liées à la gestion financière de l'accueil familial. La bourse de Cheseaux est notamment chargée de la gestion des salaires des AMF.

Le Comité de Direction, composé de Mmes Jacqueline Dieperink (Cheseaux), Présidente, Sandra Berset (Boussens) et Claudia Perrin (Romanel), est resté en étroit contact tout au long de l'année et s'est réuni régulièrement avec les coordinatrices.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 28 mai 2019 à Romanel-sur-Lausanne.

VI - 1.2.2 - Tâches de la coordinatrice

Le travail de la coordinatrice, Madame Gabrielle Lerjen, comporte principalement les points suivants :

- Etablir un préavis à l'intention de la Municipalité sur les demandes d'autorisation provisoire des candidates à l'accueil familial de jour et sur les autorisations définitives au bout de 18 mois d'activité.
- Organiser les placements chez les accueillantes en milieu familial en tenant compte des besoins spécifiques de chacun.
- Visiter régulièrement les accueillantes en milieu familial (au moins une à deux fois par année).
- Participer aux diverses réunions de coordinatrices du Canton de Vaud avec l'office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).
- Suivre divers cours et/ou formation.
- Collaborer avec les coordinatrices du réseau AJENOL.
- Etre en contact régulier avec la Municipale responsable de l'accueil de l'enfance.
- Effectuer les relevés statistiques des placements pour le SCRIS et les 5 communes, ainsi que pour le réseau AJENOL.

VI – 1.2.3 – Situation des AMF et des placements en 2019

	Bournens	Boussens	Cheseaux	Romanel	Sullens	TOTAL
ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)						
AMF au 1er janvier 2019	0	2	20	11	4	37
Nouvelles AMF en 2019	1	0	0	0	0	1

AMF ayant démissionné en 2019	1	0	2	2	2	7
AMF au 31 décembre 2019	0	2	18	9	2	31
ENFANTS						
Enfants accueillis au 1er janvier 2019	4	20	104	64	29	221
Nouveaux placements en 2019	3	19	15	21	3	61
Enfants sortis en 2019	0	12	29	33	11	85
Enfants accueillis au 31 décembre 2019	7	27	90	52	21	197

Fin 2019 pour les 5 communes, 43 enfants sont en attente d'un placement, Ce sont essentiellement des bébés, plus difficiles à placer (exemple : limite du nombre de bébés accueillis simultanément, l'AMF qui a elle-même un bébé ou l'AMF qui ne désire plus accueillir de bébé).

Parmi les demandes de placement non résolues, certaines ont été annulées par les parents placeurs qui ont trouvé eux-mêmes une autre solution d'accueil pour leurs enfants telles que grands-parents, crèches ou garderies, déménagement, etc.

Nous accueillons à Cheseaux 3 enfants venant d'une autre commune (Prilly) alors qu'un enfant de Cheseaux est accueilli à Romanel.

VI - 1.3 - Accueil collectif de jour

Voilà plus d'un an, (1er juin 2018) que nous travaillons sous notre nouvelle dénomination sociale ASAC. Nos statuts ont été modifiés suite à une extension de notre champ d'activité aux communes de l'établissement scolaire de la Chamberonne pour pouvoir répondre à la demande en accueil parascolaire et à la loi sur l'accueil de jour des enfants.

Composition du Comité

Le comité, élu par l'assemblée générale du 25 juin 2019, se compose des membres suivants :

M. Kim Rochat Président Mme Jacqueline Dieperink Vice-présidente (Commune de Cheseaux) Mme Marie-Christine Pitton Membre (Commune de Sullens) Mme Sandra Berset Membre (Commune de Boussens) Janine Zwahlen Membre (Commune de Bournens) Mme Membre Mme Carmen Chevalley

Les directrices des structures assistent aux séances avec voix consultative : Mme Katia Golay Directrice de la garderie « La Galipette » Mme Véronique Gagnaux Directrice de l'UAPE « Les Funambules »

Mme Judit Sirko Directrice de l'APEMS de Sullens

Les PV sont tenus par la secrétaire de l'association, Mme Nathalie Barrilliet.

Activités

Le Comité a tenu 5 séances plénières durant l'année 2019. Il a accompli les tâches statutaires qui lui sont confiées, soit la gestion administrative de l'Association, avec délégation d'un certain nombre de tâches aux directrices, l'approbation des comptes 2018 (avant leur adoption par l'assemblée générale) et l'élaboration du budget 2020, ainsi que la préparation de l'assemblée générale du 25 juin 2019.

En dehors des séances plénières du comité, de nombreuses séances bilatérales avec les directrices, ou de groupes de travail ont été tenues, en relation avec la gestion des structures.

Le règlement du personnel élaboré en 2017, adopté en 2018, a été mis en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

La structure d'accueil parascolaire, l'APEMS de Sullens, tout comme l'UAPE de Cheseaux « Les Funambules » (pour l'augmentation du nombre de places en 2018) ont obtenus les subventions de l'OFAS.

La structure de l'UAPE « Les Funambules », compte 85 places d'accueils pour les enfants de 1-6P, au vu de la demande croissante pour les repas de midi, une solution a été trouvée avec l'accord des parents, pour que les enfants en 6P prennent leurs repas au réfectoire accompagnés d'une éducatrice ou d'un éducateur.

La garderie « la Galipette » offre 56 places pour les enfants de 3 mois, jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire.

Depuis la rentrée d'août 2019, l'APEMS de Sullens a augmenté ses places d'accueil, elle en offre 36 pour les enfants de 1-6P.

Les trois structures emploient 48 personnes (dont 6 apprenties et 3 stagiaires). Les tâches de gestion financières (facturation, salaires) sont déléguées aux bourses de Cheseaux et Boussens.

Collaborations entre la garderie, l'UAPE et l'APEMS :

- Préparation du passage entre la garderie et le parascolaire
- Travail sur l'harmonisation des documents
- Pique-nique au refuge de Cheseaux le vendredi 5 juillet 2019 où les 3 équipes ont pu faire connaissance... Une initiative à renouveler!

VI – 1.3.1 – Garderie La Galipette

L'année 2019 s'est bien déroulée, les enfants sont encadrés par des équipes éducatives dynamiques et bienveillantes dans l'objectif consiste à favoriser un développement harmonieux de l'enfant et ainsi répondre à ses besoins.

La garderie peut accueillir 56 enfants par jour. En décembre 2019, le taux de fréquentation de la garderie est d'environ de 95%.

Les valeurs institutionnelles de la garderie

La bienveillance : L'équipe éducative met en place une pédagogie bienveillante, dans le but d'accompagner le développement de l'enfant de manière sécurisante.

Le partage : pouvoir partager en écoutant et en communiquant avec toutes les familles, les équipes et les enfants tout en restant dans la confidentialité. Le partage est favorisé à tous les moments de la journée, par exemple : chaque enfant apporte un goûter qui est partagé avec le groupe.

L'autonomie : Les équipes éducatives créent un cadre sécurisant et valorisant pour soutenir la liberté d'action de chaque enfant, ceci afin de les amener à faire par euxmêmes en fonction de leurs capacités.

Le respect : le respect paraît fondamental. Il passe par la tolérance et l'écoute d'autrui. Il est important de permettre aux enfants de se développer à leur rythme dans un contexte valorisant. L'éthique de la garderie se base sur la confidentialité, la transparence et la confiance. En nous exprimant librement et sincèrement, nous nous respectons mutuellement.

Le partenariat avec les familles : Les équipes mettent tout en œuvre pour favoriser le lien entre parents et les professionnels.

Ces valeurs permettent d'atteindre les objectifs de la garderie : l'autonomie, le respect de l'autre.

Déroulement d'une journée :

Les journées sont rythmées par différents moments bien distincts qui permettent à l'enfant de se repérer. Ces espaces temporels clairs lui donnent l'espace pour aller et découvrir.

Pour favoriser le bien-être des enfants et leur motricité globale, l'équipe attache une grande importance aux sorties. Les enfants sortent au minimum une fois par jour et si possible par tous les temps (promenades ou places de jeux).

Activités particulières

Les portes-ouvertes :

Une porte-ouverte par groupe est organisée avant les vacances d'été, en juillet, réunissant parents et enfants ainsi que le personnel éducatif. L'objectif étant de se familiariser avec les locaux et de faire connaissance avec l'équipe éducative.

Les sorties (« courses d'école ») :

Pour le groupe des plus grands, des sorties sont organisées en juin :

Le 20 juin 2019 : Sortie à la Vallée de la Jeunesse Le 25 juin 2019 : Sortie à la ferme de St-Barthélemy

Le 26 juin 2019 : Sortie au musée zoologique de Lausanne

Le 25 juin 2019 : « Les Trotteurs » ont passé une journée chez une famille de

Cheseaux

Activités proposées aux familles

Le 29 juin 2019 : « la Galipette en fête »

Les équipes éducatives ont investis les locaux de la garderie et les places de jeux pour proposer diverses activités aux enfants.

Un apéro est offert aux familles.

Le 3 juillet 2019 : « Voulez-vous savoir plus concrètement comment se passe la

journée de votre enfant ? », une activité exceptionnelle organisée par une étudiante de l'école d'éducatrices ESEDE.

De 18h45 à 20h00, invitations aux parents d'un groupe pour

passer un moment privilégié uniquement entre adultes.

Les parents vont pour une soirée se mettre « dans la peau » de

leur enfant. Jolie expérience!

Le 6 novembre 2019 : Une petite fête de la courge est organisée par le groupe « des

Moyens » jeux et soupes sont proposés aux enfants et parents

Le 20 novembre 2019 : Journée des droits de l'enfant, affichages et apéro organisé

par les équipes éducatives

Le 19 décembre 2019 : Fête de Noël en fin de journée avec les enfants, la famille et le Père-Noël. Le groupe des Moyens et le groupe Vertical, ont proposé « une chantée » aux familles.





VI - 1.3.2 - UAPE Les Funambules

L'UAPE offrant 85 places et souvent complète, surtout à midi.

L'équipe éducative se compose de :

- Une directrice à un taux annuel de 100%
- Trois EDE à des taux annuels de 76.5%, 90% et 96%
- Trois ASE à des taux annuels de 97.5%, 85% et 77%
- Deux auxiliaires à un taux annuel de de 56.5% et de 60%
- Trois apprenti-e-s ASE un en 1ère, une en 2ème et une en dernière année de formation à 100%
- Une stagiaire préalable 100% d'une année en vue de commencer l'apprentissage
- Une intendante à 100% comprenant un 10% auprès des enfants.
- La secrétaire de l'association fait un 25% pour l'UAPE

L'équipe se rencontre 1h30 par semaine (colloque), afin de parler de l'organisation de la journée, du questionnement sur l'aménagement des salles et des difficultés rencontrées. Ce colloque permet d'établir une cohérence d'équipe, d'évaluer les différents moments de la journée et de les réajuster, ainsi que de trouver des pistes individuelles de prise en charge pour chaque enfant.

Durant ces réunions l'équipe prépare également les programmes des vacances.

Activités particulières

Février 2019

Il y a eu beaucoup de demandes de modification des enfants inscrits pour les lundis, mardis et jeudis midi ce qui a compliqué la planification.

Pendant les vacances de février, l'UAPE a accueilli entre 14 et 27 enfants, selon les jours. Le thème des vacances tournait autour de quelques pays : Suisse (pâte à tartiner au chocolat et luge), Grèce (vase grec et écriture), Norvège (pain aux raisins) et Italie (pizza et masques vénitiens).

Mars 2019

Suite à la forte demande de place pour les lundis, mardis et jeudis, une solution a dû être trouvée afin de pouvoir répondre à toutes les demandes des familles. Car la structure est au maximum de sa capacité.

Avec la collaboration de la Municipalité et de la responsable de la cantine scolaire, un projet d'autonomie pour les 6P a été mis en place. Ce projet consiste à amener les enfants à pouvoir progressivement aller seul de leur lieu d'écolage (Marais du Billet ou village alentour) à la cantine scolaire de Cheseaux. Pour ce faire les enfants de 6P mangent à la cantine accompagnés d'un adulte de l'UAPE. Avec ce projet, ils apprennent progressivement à connaître le lieu, les règles, le fonctionnement et les autres enfants afin que l'année prochaîne ils se sentent à l'aise d'aller seul à la cantine.

Avril 2019

L'UAPE organise des activités pour la première semaine des vacances de Pâques. Entre 15 et 29 enfants sont présents par jour.

Le thème choisi est : « L'Asie ».

Les enfants ont pu :

- Apprendre de nouvelles méthodes de peinture
- Visiter le parc du Denantou à Lausanne
- Ecouter des histoires avec un Kamishibaï
- Préparer un repas et confectionner des lanternes

Mai 2019

L'apprentie de 3^{ème} année assure le remplacement d'une éducatrice qui a quitté les Funambules pour une nouvelle expérience professionnelle. Ceci a permis à l'apprentie de mettre en pratique tout ce qu'elle a appris durant les deux ans et demi de formation et de prendre confiance en elle.

Juin 2019

L'UAPE accueille un stagiaire de 1ère année à l'ESEDE pour un stage de 6 mois.

Organisation d'une réunion de parents pour les futures nouvelles familles. Nous pouvons ainsi leur expliquer notre fonctionnement, faire connaissance et faire signer les contrats.

Nous organisons également un apéritif à l'extérieur le 19 juin pour marquer la fin de l'année scolaire. Cette rencontre a eu beaucoup de succès et en plus la météo a été au beau fixe.

Juillet 2019

Durant les 3 semaines de vacances de juillet, des activités variées ont été proposées sur le thème de l'Amérique pour poursuivre le thème des continents proposé tout au long de l'année scolaire. Des activités sous forme d'Olympiades sont proposées pour la 1ère semaine, puis une semaine cuisine avec un repas et des pâtisseries. Et pour la dernière semaine avant la fermeture estivale diverses activités sont proposées comme des maquillages, des techniques de dessins ainsi qu'une journée en forêt avec construction de tipis.

Août 2019

La reprise a lieu le 19 août, soit une semaine avant la reprise scolaire. Les enfants ont surtout fait des jeux libres afin que les nouveaux arrivants, surtout les 1^{ères} et les 3^{èmes} années, puissent prendre possession des lieux.

Le projet d'accompagnement à l'autonomie pour les 6ème années est mis en place.

Octobre 2019

L'UAPE est ouverte durant les deux semaines de vacances scolaires. Un programme varié est proposé aux enfants sur : « La Galaxie »

Durant toute la semaine, l'équipe éducative fait des présentations des planètes principales de notre système solaire et les enfants peuvent faire des coloriages sur le même sujet ainsi qu'un quizz.

Entre11 à 36 enfants par jour participent à ces activités.

Novembre 2019

Une réorganisation des repas a lieu car plusieurs enfants se plaignent du bruit durant ces moments.

Les tâches des adultes sont également repensées.

Le stagiaire de l'ESEDE propose un atelier méditation aux enfants. Ils ont beaucoup de plaisir et sont très preneur.

Décembre 2019

Le calendrier de l'Avent organisé par les apprenti-e-s permet aux enfants d'avoir une activité surprise par jour sur le thème de Noël : bricolage, cuisine, coloriage, etc. Et il permet aux apprenti-e-s d'apprendre et d'approfondir la collaboration, l'anticipation et l'organisation.

La fête de Noël du samedi 14 décembre se déroule à Sullens de 15h à 17h. Plus de 200 personnes. Deux conteurs de « L'oreille qui parle » nous ont racontés des histoires.

Le lundi 23 décembre, l'UAPE est ouverte et accueille 15 enfants. Ils ont réalisé des pizzas pour le repas.

VI - 2 - Commission consultative enfance - jeunesse

Les membres désignés par la Municipalité pour la législature 2016-2021 sont :

Mmes Katia Golay, Gabrielle Lerjen, Naïcha Kähr, Véronique Gagnaux et Catherine Sisto, MM Michel Haslebacher et Joël Humbert.

Suite à son élection à la municipalité, Mme Martine Lob a quitté la commission le 30 juin 2019.

La Municipalité n'a, pour l'instant, pas confié de mandat à la commission.

VI - 3 – ARASPE (Association pour la régionalisation de l'action sociale Prilly-Echallens)

VI – 3.1 - ARASPE - Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly-Echallens

La Commune de Cheseaux-sur-Lausanne fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly-Echallens.

Cette association a pour buts principaux :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes :
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Le Conseil Intercommunal est composé d'un municipal de chaque commune membre. Sa présidente est Mme Von Kännel Miranda d'Assens. Mme Jacqueline Dieperink en est la vice-présidente.

Le Comité de Direction, formé de 9 conseillers municipaux, est placé sous la présidence de Mme Anne Bourquin Büchi de Prilly. Mme Claudia Perrin de Romanel y représente l'AAS de Romanel dont Cheseaux est une antenne. Le directeur du Centre Social Régional (CSR) et des Agences d'Assurances Sociales (AAS), participe aux réunions du comité avec voix consultative.

Le Codir s'est réuni à 9 reprises durant l'année pour ses séances ordinaires. Certains membres du Codir ont participé à une assemblée du personnel de l'ARASPE afin d'expliquer le projet de révision de la grille salariale, projet adopté par une grande majorité des présents.

Une délégation du Codir a également rencontré la Municipalité de Romanel-sur-Lausanne afin de visiter les locaux de l'agence d'assurances sociales et en a renégocié le loyer à la satisfaction des deux parties.

En fin d'année, le Codir a appris à regret la démission de la responsable des ressources humaines de l'ARASPE. Une première mise au concours a eu lieu, mais les candidats entendus ne mais les candidats entendus ne correspondant pas au profil du poste, il a été décidé de reprendre la démarche de recrutement dès janvier 2020.

Sur le plan cantonal, le changement de Conseiller d'Etat et la restructuration du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS) ont généré un certain manque de visibilité quant à la continuité de la politique sociale. Le Conseil des régions d'action sociale (CdRAS) n'a pas pu encore rencontrer la nouvelle Conseillère d'Etat; ce devrait être chose faite au premier semestre 2020.

De son côté le projet de la mise en place d'une Unité commune CSR-ORP avance et des locaux ont étés trouvés à Prilly, à côté de l'ORP. Il est prévu que cette nouvelle mesure débute au deuxième semestre 2020.

Les comptes 2018 ont été acceptés lors de la séance du Conseil Intercommunal du 6 juin 2019 à Mex. Le 2ème Conseil Intercommunal de l'année a eu lieu le 4 décembre à Villars-le-Terroir. Le budget 2019 a été adopté lors de cette séance.

Lors de l'assemblée du 6 juin, le Comité directeur (Codir) a proposé d'utiliser une partie de l'excédent pour permettre une réforme complète de la politique salariale, et de restituer le surplus aux communes, Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'Assemblée intercommunale.

L'ARASPE regroupe deux secteurs de prestations distincts : le Centre social régional, autorité d'application de l'aide sociale à Prilly, Echallens et Penthalaz, et les Agences (AAS), qui conseillent et orientent la population en matière d'assurances sociales à Prilly, Echallens, Romanel et au Mont-sur-Lausanne.

VI – 3.2 - AAS de Cheseaux-Romanel-Jouxtens

Depuis le 1^{er} septembre 2018, les habitants de Cheseaux et des Communes de Boussens et Sullens sont accueillis dans les locaux de l'AAS à la Maison de commune de Romanel-sur-Lausanne.

L'AAS a également mis en place un système de visites à domicile pour les personnes à mobilité réduite et n'ayant pas la possibilité de se déplacer à Romanel ou de se faire représenter.

VI - 4 – APROMAD

Au niveau cantonal, l'organisation de l'aide et des soins à domicile est chapeautée par l'AVASAD (Association vaudoise pour l'aide et les soins à domicile). Celle-ci délègue les compétences de terrain aux associations régionales.

Notre commune fait partie de l'APROMAD – couronne lausannoise (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile) qui gère l'aide et les soins à domicile dans notre région. L'APROMAD gère également pour tout le canton le SIPed (soins infirmiers pédiatriques à domicile), ainsi qu'une offre de soutien destinée aux proches aidants qui a démarré en mars 2019 dans l'ensemble des CMS de l'APROMAD.

Cette association se veut un service public accessible à tous les habitants de la région desservie. Elle fonctionne grâce à 722 collaborateurs. Elle regroupe 8 centres médicosociaux répartis sur l'ensemble du territoire desservi, soit Cully, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron, Prilly-nord, Prilly-sud et Pully.

Le financement est assuré par les communes, le canton, les caisses-maladie et les clients.

VI – 4.1 - Statistiques

Notre commune dépend du CMS Prilly-Nord

Nombre de clients par CMS

CMS	2019	2018	2017
Cully	728	675	704
Echallens	688	640	614
Epalinges	535	485	501
Le Mont	555	548	511
Oron	632	611	633
Prilly-nord	552	517	473
Prilly-sud	467	496	475
Pully	836	876	878
Total	4'993	4'848	4'702

VI - 5 - CULTES

VI – 5.1 – Paroisse réformée

L'année 2019 fut l'année de renouvellement du conseil paroissial, aussi année de changement. Notre présidente Nicole Bovey nous a quittés, ainsi que Claude Rapit. Hors-conseil, Marc Johannot a également mis un terme à son mandat. Merci encore à tous pour leur engagement.

Anne Nkok, Geneviève Bourquin et David Sauter nous ont rejoints. Au printemps, nous avons accueilli Christel Hofer comme diacre stagiaire dans notre paroisse. A l'automne, suite à une réorganisation dans la région, Armi Hildèn nous a quittés pour rejoindre le Haut-Talent à 100%. Néanmoins, elle collabore toujours avec notre paroisse. Malgré tous ces changements, la nouvelle équipe s'est vite mise à la tâche et œuvre dans un bon esprit. Nous ne sommes pas très nombreux, mais grâce à l'appui de tous pour de multiples tâches sans nom, tous ensemble, nous arrivons à faire vivre notre paroisse, je crois pouvoir dire, dans une belle harmonie.

Nous nous retrouvons donc avec plus qu'un poste ministériel occupé par Catherine Dietiker, réduit de 20% vu qu'elle assure également la coordination de la région avec sa collègue Isabelle Graesslé de Prilly. Merci à ces deux ministres qui en font, cela dit en passant, en réalité beaucoup plus!

Pour ce qui est des activités de 2019, nous avons vécu nos traditionnelles JRO et repas d'automne. C'était également l'année du repas des bénévoles et du week-end paroissial à Saint-Maurice.

Les différents groupes paroissiaux fonctionnent bien, certains de manière autonome, mais toujours en contact avec le conseil. Citons tout de même l'équipe des visiteuses et visiteurs dont certains souhaiteraient « lever le pied », alors que le nombre de personnes à visiter augmente ! Une réflexion du conseil est en cours.

Nos comptes se bouclent sur une note positive, ce qui est réjouissant, ceci récompense les efforts de chacun.

Il faut toutefois préciser que nous n'avons plus de salaire concernant le poste de trésorier, David faisant partie du conseil et faisant ce travail gracieusement. Sans quoi, le résultat ne serait pas de la même couleur. Merci David. Le conseil remercie également nos deux communes qui participent aux frais d'entretien de nos deux maisons de paroisse de manière directe ou indirecte. Nos deux églises sont toujours bien entretenues, toujours accueillantes pour nos cultes ou autres activités. Merci à nos deux municipalités.

Pour conclure, le conseil paroissial accomplit sa tâche avec plaisir et se réjouit de pouvoir continuer en collaboration avec vous tous, nous avons besoin les uns des autres.

Rapport établi le 12 février 2020 à l'attention de l'assemblée paroissiale du 15 mars. A cause du renvoi de l'assemblée, il sera adopté lors de l'assemblée d'automne.

VI – 5.2 – Communauté catholique

Rattachée à la Paroisse du Bon Pasteur de Prilly, la Communauté Catholique regroupe les Communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Sullens, Bournens, Boussens et Romanel-sur-Lausanne. Le comité est placé sous la présidence de Mme Michèle Gay Vallotton.

Afin de remplir ses missions, le comité s'est réuni lors de 5 séances plénières, auxquelles s'ajoutent les séances bilatérales hebdomadaires entre la secrétaire et la présidente.

Outre les activités ordinaires telles que la tenue des comptes et la préparation du budget, le comité a traité quelques dossiers particuliers.

C'est ainsi qu'il effectué les démarches nécessaires à l'obtention officielle de l'exonération fiscale de la Communauté. Il a également revu l'ensemble des assurances.

Enfin, le comité a été particulièrement attentif à systématiser la diffusion des informations de la Communauté, et plus largement de la Paroisse et de l'Unité pastorale, auprès des communes, notamment par le biais des journaux communaux. Le comité organise également les activités au sein de la Communauté. Au nombre de celles-ci figurent notamment :

- La participation au service apéro pour les premières communions au Bon Pasteur à Prilly (9 juin 2019)
- La messe de clôture et le pique-nique canadien de fin d'année au Foyer St Nicolas (30 juin 2019)
- L'organisation de la soirée familiale annuelle, dite « soirée choucroute » (22 novembre 2019) à Romanel
- L'organisation des messes Rorate au Foyer St Nicolas tous les vendredis matin à 7h00 pendant la période de l'Avent.

La Communauté est invitée aux soirées d'accueil des nouveaux habitants organisées par les Communes de Cheseaux et Romanel. Ces soirées sont l'occasion de présenter la Communauté et de donner des informations pratiques sur les sacrements et les activités pastorales.

La Municipalité de Cheseaux s'est approchée de la Communauté pour l'informer des festivités prévues à Cheseaux en 2020 lors du week-end de l'Ascension, autour de la construction d'une charbonnière, et lui demander s'il serait possible d'organiser une célébration œcuménique à cette occasion comme cela s'était déjà fait il y a quelques années. L'abbé Joseph Hoi et la pasteure Catherine Dietiker se sont rencontrés pour discuter de l'organisation de cette célébration, prévue le dimanche 24 mai 2020.

Chapitre VII: Instruction publique

Rapport de la direction

Table des matières

- 1. Organisation générale
- 2. Classes primaires
- 3. Classes secondaires
- 4. Effectifs
- 5. Activités et événements divers
- 6. Mesures de prévention
- 7. Bibliothèque scolaire
- 8. Parents
- 9. Bâtiments scolaires



VII - 1 - Organisation générale

VII - 1.1 - Autorités scolaires (législature juillet 2016 – juin 2021)

Bureau de référence de l'établissement primaire et secondaire de la Chamberonne :

Présidence : Madame Sandra Berset

Vice-présidence : Madame Jacqueline **Dieperink**

Membres:

Bournens: Madame Janine **Zwahlen**, syndique

Monsieur Jean-Marc Weber, municipal des écoles

Boussens: Madame Stéphanie **Borgeaud**, syndique

Madame Sandra Berset, municipale des écoles

Cheseaux: Monsieur Louis **Savary**, syndic

Madame Jacqueline **Dieperink**, municipale des écoles

Sullens: Monsieur Christian **Gozel**, syndic

Madame Marie-Christine **Pitton**, municipale des écoles

Directeur de l'établissement : Monsieur Michel **Haslebacher** (voix consultative)

Secrétaire : Madame Francesca **Jaillet**

Commune boursière : Cheseaux

Le Bureau de référence s'est réuni 2 fois en 2019.

Le directeur des écoles assiste aux séances du bureau de référence, avec voix consultative, conformément à la loi scolaire et à la convention.

VII - 1.2 - Conseil d'établissement

Font partie de ce Conseil, les municipaux des écoles des quatre communes, le directeur de l'établissement, trois enseignants, quatre parents d'élèves, ainsi que quatre représentants des milieux proches de l'établissement.

Le Conseil d'établissement s'est réuni 3 fois en 2019.

Dans le cadre de son projet de prévention, le conseil d'établissement de la Chamberonne s'est intéressé à la présence des écrans et des réseaux sociaux dans nos vies et à leurs influences sur les enfants.

Après un cycle de conférences et d'ateliers destiné aux parents d'enfants déjà scolarisés, le conseil a choisi de s'adresser cette fois aux parents des enfants plus jeunes. Il a donc organisé le 20 mars 2019, à Bournens, une table ronde sur le thème de l'utilisation des écrans par les 0-7 ans, avec la participation de plusieurs

professionnels (psychologue, neuropédiatre, enseignant, psychomotricienne et une éducatrice sociale).

Il a également répondu à la consultation lancée par la DGEO portant sur la refonte du Cadre général de l'évaluation.

VII - 2 - Classes primaires

33 classes réparties sur 6 sites différents :

Collège de Boussens : 5 classes
Collège de Bournens : 2 classes
Collège de Sullens : 4 classes
Collège de la Plantaz – Cheseaux 4 classes
Collège du Marais du Billet – Cheseaux 10 classes
Collège Derrière la Ville – Cheseaux 8 classes

VII - 3 - Classes secondaires

15 classes au collège Derrière-la-Ville à Cheseaux

VII - 3.1 – Organisation des options

4 options de compétences orientées métiers (OCOM) sont proposées aux élèves de VG : médias, images, technologies de l'information et de la communication (MITIC), éducation nutritionnelle, travaux manuels, économie/droit.

Les 4 options spécifiques (OS (latin, italien, math./phys, économie/droit)) sont proposées aux élèves de VP. Les élèves de VG ont la possibilité de remplacer les OCOM par une OS.

8 élèves de 10VP, 5 élèves de 10VG et 6 élèves 11VP et 1 élève de 11VG suivent le cours facultatif de grec.

Le cours facultatif d'italien n'a pas été ouvert à la rentrée d'août 2019.

VII – 3.2 - Orientation et réorientation

La décision d'orientation est prise par le conseil de direction, sur préavis du conseil de classe, sur la base du bulletin annuel.

Décisions d'orientation : VG : 36 élèves 45.0%

VP: 42 élèves 52.5%

2 élèves redoublent la 8e année (2.5%)

L'année scolaire 2018-2019, 7 élèves de 9° VG ont été réorientés en 9° VP à la fin du 1° semestre et 1 élève de 9° VG en 10° VP. 1 élève de 10° VG a été réorienté en 10VP à la fin de l'année scolaire, les deux refont leur 10° année.

VII – 3.3 - Certificats d'étude et attestations

La cérémonie des promotions du 3 juillet 2019 a marqué la fin de la scolarité obligatoire pour 74 élèves. 32 élèves ont obtenu le certificat d'études de la voie prégymnasiale et 41 élèves le certificat d'études de la voie générale.

VII - 4 - Effectifs

VII - 4.1 – Nombre d'élèves par commune au 1er octobre 2019

		Cheseaux	Bournens	Boussens	Sullens	Vernand	Autre
1P	83	51	5	16	8	3	0
2P	78	46	6	11	12	3	0
3P	89	55	2	16	13	0	3
4P	80	56	3	8	11	2	0
5P	67	43	4	10	9	1	0
6P	90	53	7	14	13	3	0
7P	83	48	5	11	15	4	0
8P	86	53	5	8	11	6	3
VG/VP 9 ^e	79	41	10	11	7	9	1
VG/VP 10 ^e	85	45	9	12	15	4	0
VG/VP 11 ^e	85	55	5	11	6	5	3

Effectif total: 905 élèves

VII – 4.2 - Elèves extérieurs à l'établissement, domiciliés dans les 4 communes

Ecoles spécialisées officielles: 16
Classes d'accueil : 2
Ecoles privées : 27
Sport-études : 2
Enseignement à domicile : 3
Autres établissements : 7
Scolarisés à l'étranger : 4

VII – 4.3 - Destination des élèves ayant terminé leur scolarité obligatoire en iuillet 2019

•	VG	VP
Places d'apprentissage trouvées	13	0

COFOP	1	0
Gymnase maturité / EC ou ECG	9	32
Ecole de la transition	13	0
Autres écoles	6	0

VII – 4.4 - Elèves de nationalité étrangère

184 élèves ou 20,33 % de l'effectif sont de nationalités étrangères, provenant de 28 pays.

VII – 4.5 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes

10 élèves domiciliés hors des 4 communes sont scolarisés dans l'établissement, les demandes de dérogation ont été acceptées par la Cheffe du département.

40 élèves domiciliés à Vernand sont accueillis dans nos classes (1ère à 11e année).

L'écolage dû pour ces élèves est déterminé par convention et représente le coût réel à charge de l'établissement.

VII - 5 – Activités et événements divers

Courses d'école

Camps de ski: 6P aux Mosses et à Morgins

8P et 9S à Morgins et Grimentz

10S à Grimentz et Leysin

Camps d'été : 7P à l'Auberson et à Rougemont

Voyage d'études des classes de 11e en Espagne et en Italie

Animation musicale des chœurs

Exposition info-métiers

Semaine de la lecture ; journée du conte

Animation santé : rallye, semaine du goût et activités ponctuelles

Activités sportives (marche 20 km – joutes – tournois)

Journée « Oser tous les métiers » pour les élèves de 7^e – 8^e – 9^e

Sortie en Lavaux des classes de 7e

Cérémonie des promotions

VII - 6 – Mesures de prévention

• Contrôle dentaire annuel pour tous les élèves

- Rencontre de l'infirmière scolaire avec les classes de 7^e
- Passage de Profa dans les classes de 3^e, 6^e, 8^e, 10^e et 11^e
- Passage de la brigade des mineurs dans les classes de 8^e
- Suivi des élèves en difficultés personnelles par les membres du réseau pluridisciplinaire (directeur, médecin scolaire, psychologue, infirmière, médiateurs).

VII - 7 - Bibliothèque

Située dans l'ancien pavillon de la Galipette depuis l'été 2016, la bibliothèque a le plaisir d'accueillir les élèves des différents collèges de Cheseaux, mais également de Sullens, Bournens et Boussens. Les enfants s'y rendent avec plaisir, que ce soit seuls, accompagnés de leurs parents ou encore avec leur groupe d'amis.

Depuis août 2016, elle fait partie du réseau Renouvaud, regroupant toutes les bibliothèques vaudoises et possède grâce à cela un catalogue en ligne (http://cheseaux.renouvaud.ch) consultable par les élèves et les enseignants.

La bibliothèque offre à ses usagers un large choix d'ouvrages variés. Fin 2019, 8'341 livres garnissent ses étagères. La bibliothèque est également abonnée à 8 revues mensuelles.

VII – 7.1 - Acquisitions

Cette année, 234 nouveaux livres sont venus s'ajouter sur les rayons de la bibliothèque.

Ces acquisitions sont à relier à un certain nombre d'ouvrages retirés des collections. 176 documents ont dû être supprimés du catalogue en raison du manque de place dans les rayons ou à cause de leur mauvais état.

VII – 7.2 - Fréquentation

Un nombre conséquent d'ouvrages ont été empruntés par les élèves. 21'148 prêts ont été enregistrés cette année.

Les élèves trouvent également à la bibliothèque un lieu calme où ils peuvent faire leurs devoirs et profiter des postes Internet pour préparer leurs exposés.

VII – 7.3 - Animation

En collaboration avec les enseignants, la bibliothèque a organisé 87 animations pédagogiques pour les classes. Ces animations ont eu un grand succès et un certain nombre d'élèves ne venant pas à la bibliothèque avant, la fréquentent désormais régulièrement.

De plus, divers autres événements ont été réalisés cette année, soit le samedi des bibliothèques, la chasse aux œufs de Pâques, la fête de la courge, le calendrier de l'Avent, la nuit du conte et les cadeaux et les contes de Noël.

VII – 7.4 – Bibliothèque adultes

La bibliothèque pour adultes compte environ 480 lecteurs inscrits, dont 10 % environ des communes voisines (Bournens, Boussens et Sullens). Elle est ouverte 5 heures par semaine sous la responsabilité de deux bibliothécaires.

Elle a enregistré 1'914 prêts de livres sur l'année 2019, pour un nombre d'ouvrages disponibles d'environ 3'500. 18 nouvelles inscriptions ont eu lieu durant l'année.

VII - 8 - Parents

Diverses séances pour les parents ont été organisées au cours de l'année :

Mars: séance parents des futurs élèves de 1P;

Mai : séance d'informations aux parents du 8P sur les options en 9ème et les

voies VG / VP;

Sept/oct : tous les maîtres de classe ont organisé des soirées pour les parents ;

Octobre : présentation de l'organisation des niveaux (français, mathématiques et

allemand) aux parents des élèves de 9ème;

Novembre : rencontre des parents des élèves de 3e, 6e, 8e, 10e et 11e avec une

formatrice Profa.

VII - 9 - Bâtiments scolaires

Bournens

Collège communal 2 salles de classe et 1 local PPLS

Boussens

Collège communal 5 salles de classe, 1 salle de sport et 1 local d'appui

Sullens

a) Collège communal 4 salles de classe, 1 salle ACM

b) Grande salle 1 salle de sport

Cheseaux

a) Collège Marais du Billet 10 salles de classe, 1 salle de sport double, 1 salle ACM,

locaux PPLS, 1 classe d'enseignement spécialisé

b) Collège Derrière la Ville 24 salles de classe, 1 salle de dégagement, 2 salles de

sport, 1 salle de rythmique, salles spéciales (ACT, TM, dessin, langue, musique, informatique et science), cuisine, l'infirmerie, psychologue, l'orientation professionnelle,

secrétariat et direction.

c) Pavillons de la Plantaz 4 salles de classe.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le rapport de gestion 2019, tel que présenté,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- ➤ Vu le préavis municipal N° 48/2020 du 27 avril 2020
- > Vu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'adopter le rapport de gestion 2019 du 27 avril 2020

DECHARGE

la commission de gestion de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 27 avril 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire :

L. SAVARY F. PILET